ville de
LA RICHE

COMPTE RENDU DEFINITIF

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018 A 18 h 00

Ordre du jour :

COMMISSION 1 – PERSONNEL, FINANCES, INNOVATION ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

18-02-7121-01	Budget Primitif 2018
18-02-722-02	Taux d'imposition 2018
18-02-753-03	Subventions 2018
18-02-5.7-04	TMVL : Adhésion au service commun de la fourrière animale
18-02-9-05	Prêt et mutualisation de matériels et équipements entre collectivités territoriales

COMMISSION 2 – AMÉNAGEMENT, ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET EMPLOI

18-02-5.7-06	TMVL : Convention pour intervention sur des graffitis

COMMISSION 3 - JEUNESSE, SOLIDARITÉS ET VIVRE ENSEMBLE

18-02-825 -07	CD 37 Convention de partenariat pour le RAM
18-02-8.9-08	Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le contrat enfance-Jeunesse
18-02-9.1.1-09	Contrat de ville : adoption de la programmation 2018
18-02-751-10	Demande de subvention pour l'opération « J'apprends à nager »

Désignation des secrétaires de séance :

Mme Touret

M. Barbault

NOMS DES ELUS	PRÉSENT	ABSENT	REPRÉSENTÉ PAR MANDAT
M. SCHWARTZ	x		
Mme ALLAIN	x		
M. LANGE	x		
Mme TEIXEIRA	x		
M. CLEMENT	x		
Mme HADJIDJ - BOUAKKAZ	x		
Mme AUDIN	x		
M. BOUIN	x		
M. FERREIRA POUSOS	x		
M. PLANTARD			**Pouvoir à M. Filippe Ferreira Pousos**
Mme JEBARI		x	
Mme DARCIER	x		
Mme KENANI	x		
Mme ROZAS			**Pouvoir à M. Wilfried Schwartz**
M. DOMINGO	x		
Mme GERMOND	x		**Arrivée à 18h17**
Mme PLOT-MUREAU	x		**Arrivée à 18h15**
M. BOULAMLOUJ		x	
Mme DELLA - ROSA	x		
Mme ORLIAC		x	
M. BARBAULT	x		
Mme BOURASS - BENSAID			**Pouvoir à Mme Rabia Hadjidj-Bouakkaz**
M. BIET		x	
M. SEISEN	x		
Mme GUSTIN-LEGRAND		x	
M. THUILLIER	x		
Mme TOURET	x		
M. FANDANT	x		
Mme MONTOT			**Pouvoir à Mme Nathalie Touret**
Mme VIOUX	x		
M. DOULET			**Pouvoir à M. Eric Fandant**

Mme ESNARD			**Pouvoir à M. Patrice Autant**
M. AUTANT	x		

Le compte rendu du conseil municipal du 4 octobre 2017 est adopté à la majorité par 20 voix pour et 7 contre (Mme Touret, M. Fandant, Mme Montot, Mme Vioux, M. Doulet, Mme Esnard, M. Autant)
Les comptes rendus des conseils municipaux des 20 décembre 2017 et 7 février 2018 sont approuvés à l'unanimité.

---

1 – Budget Primitif 2018
Rapporteur : M.Filippe Ferreira Pousos
Les grandes lignes du budget principal pour 2018 ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 7 février 2018. La commission Personnel, Finances, Innovation et Qualité du service public a procédé à l'examen de l'avant-projet lors de sa réunion du 15 mars 2018.
Le budget principal s'équilibre à :

- 11 949 013 € pour la section de fonctionnement
- 5 290 131 € pour la section d'investissement

Le contexte national est notamment marqué par une stabilisation de la dotation globale de fonctionnement, qui peut néanmoins fluctuer en fonction de l'évolution de la population ou du dispositif d'écrêtement permettant de financer les dotations de péréquation. Celles-ci progressent (dotation de solidarité urbaine : + 110 millions d'euros et dotation de solidarité rurale : + 90 millions d'euros; stabilité de la dotation nationale de péréquation).
Enfin, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 introduit une contribution des collectivités territoriales à la réduction de la dépense publique (-13 milliards d'euros sur la période), notamment en fixant un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement limité à +1,2 % par an en moyenne, avec une contractualisation avec l'État pour les 340 collectivités les plus importantes et sur la base du volontariat pour les autres.
L'autofinancement dégagé en section de fonctionnement de 750 000 € et les recettes propres d'investissement (FCTVA) d'un montant de 450 000 € couvrent le remboursement du capital de la dette (766 000 €) et l'amortissement des subventions (26 316 €). Le solde dégagé s'élève à 407 684 € et participe au financement des dépenses d'équipement.
L'exercice 2018 sera marqué par la mise en œuvre d'investissements structurants avec les études et le lancement des marchés de travaux pour de nouveaux vestiaires de football et le versement de fonds de concours à la métropole pour les opérations de voirie et réseaux (notamment pour les travaux route de St Genouph).
L'ensemble des dépenses d'équipement prévues (projets et dépenses récurrentes d'entretien du patrimoine communal) est détaillé dans le rapport de présentation.
Vous trouverez ci-après la présentation plus détaillée du projet de ces budgets. Le document comptable est annexé à ce rapport.
Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

Sommaire

I/ ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL.....3
II/ SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.....4
1 / Dépenses.....4

1.1 / Charges à caractère général : 2 595 588 €....4
1.1.1 / Achats (comptes 60) : 1 256 172 €....4
1.1.2 / Services extérieurs (comptes 61) : 738 095 €....5
1.1.3 / Autres services extérieurs (comptes 62) : 538 151 €....6
1.1.4 / Impôts et taxes (comptes 63) : 63 170 €....8
1.2 / Frais de personnel : 7 176 692 €....8
1.3 / Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 912 410 €....9
1.4 / Frais financiers : 260 070 €....10
1.5 / Analyse des risques et provisions....11
2 / Recettes....11
2.1 / Gestion des services et du domaine (chapitre 70) : 730 693 €....11
2.2 / Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 525 500 €....12
2.3 / Fiscalité....12
2.3.1 / Contributions directes 6 930 377 €....12
2.3.1.1 / Fiscalité communale : 5 817 731 €....12
2.3.1.2 / Fiscalité reversée par Tours Métropole Val de Loire : 830 646 €....13
2.3.2 / Taxes indirectes : 377 000 €....13
2.4 / Dotations et participations : 3 3420 794 €....14
2.4.1 / Dotation globale de fonctionnement : 2 159 996 €....14
2.4.2 / Participations : 1 260 798 €....14
2.5 / Atténuation des charges : 102 000 €....16
2.6 / Opérations d'ordre de transfert entre sections : 224 649 €....16
III/ SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL....17
1 / Opérations financières....17
1.1 / Dépenses financières : 1 012 649 €....17
1.1.1 / Dépenses réelles : 766 000 €....17
1.1.2 / Opérations d'ordre : 246 649 €....17
1.2 / Recettes financières : 1 323 000 €....17
1.2.1 / Recettes réelles : 553 000 €....17
1.2.2 / Opérations d'ordre : 770 000 €....17
2/ Opérations d'équipement....18
2.1 / Dépenses d'équipement : 4 277 482 €....18
2.1.1 / Projets structurants (chapitres 20, 21, 23) : 1 555 073 €....18
2.1.2 / Acquisitions, travaux et entretien courants (chapitres 20, 21 et 23) : 2 004 782 €....18
2.1.2.1 / Nouveaux investissements 2018 : 1 227 944 €....18
2.1.2.2 / Reports 2017 sur investissements récurrents : 501 765 €....20
2.1.3 / Subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 993 000 €....21
2.2 / Recettes d'équipement....21

I/ ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES	Charges à caractère général	2 595 588 €	**RECETTES RÉELLES**	Gestion services et domaine	730 693 €
	Frais de personnel	7 176 692 €		Impôts et taxes	6 930 377 €
11 199 013 €	Autres charges	912 410 €	**11 724 364 €**	Dotations et participations	3 420 794 €
	Frais financiers	260 070 €		Autres produits	525 500 €
	Charges exceptionnelles	11 000 €		Produits exceptionnels	10 000 €
	Dotations aux provisions	6 500 €		Atténuations de charges	102 000 €
	Atténuations de produits	10 000 €		Reprises sur provisions	5 000 €
	Dépenses imprévues	226 753 €			
DÉPENSES D'ORDRE	Dotations aux amortissements	750 000 €	**RECETTES D'ORDRE**	Travaux en régie	105 000 €
	Virement vers l'investissement	0 €		Amortissement subventions	26 316 €
750 000 €			**224 649 €**	Reprises sur amortissements	60 000 €
				Neutralisation amortissements	33 333 €
	TOTAL DÉPENSES	**11 949 013 €**		**TOTAL RECETTES**	**11 949 013 €**

INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES	Opérations d'équipement	3 284 482 €	**RECETTES RÉELLES**	FCTVA	450 000 €
	Subv. Équipement versées	993 000 €		Subv. Équipement reçues	202 262 €
5 045 482 €	Remboursement emprunt	766 000 €	**4 520 131 €**	Emprunt	3 764 869 €
	Dépôts et cautionnements	2 000 €		Dépôts et cautionnements	3 000 €
				Produits des cessions	100 000 €
DÉPENSES D'ORDRE	Travaux en régie	105 000 €	**RECETTES D'ORDRE**	Amortissements	750 000 €
	Amortissement subventions	26 316 €		Virement vers l'investissement	0 €
	Reprises sur amortissements	60 000 €			
244 649 €	Neutralisation amortissements	33 333 €	**770 000 €**		
	Opérations patrimoniales	20 000 €		Opérations patrimoniales	20 000 €
	TOTAL DÉPENSES	**5 290 131 €**		**TOTAL RECETTES**	**5 290 131 €**

II/ SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Celle-ci regroupe l'ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité.

	BP + DM 2017	BP 2018	Évolution
DÉPENSES RÉELLES	***12 319 187 €***	***11 199 013 €***	***-9,1%***
- charges à caractère général	2 974 864 €	2 595 588 €	-12,7%
- frais de personnel	7 335 850 €	7 176 692 €	-2,2%
- autres charges de gestion courante	917 175 €	912 410 €	-0,5%
- frais financiers	275 070 €	260 070 €	-5,5%
- charges exceptionnelles	27 120 €	11 000 €	-59,4%
- dotations provisions	5 000 €	6 500 €	30,0%
- atténuations produits	10 000 €	10 000 €	0,0%
- dépenses imprévues	774 108 €	226 753 €	-70,7%

1 / Dépenses

1.1 / Charges à caractère général :..... 2 595 588 €

Il s'agit essentiellement des dépenses de fournitures, d'entretien, de maintenance et de prestations (chapitre 011) nécessaires au fonctionnement des services. Certaines dépenses liées à des compétences transférées feront l'objet d'une refacturation à l'EPCI.

Les principaux postes de charges sont détaillés ci-dessous.

1.1.1 / Achats (comptes 60) :..... 1 256 172 €

- Article 6042 : Achats de prestations de service..... 375 780 €

Ce poste intègre les marchés de restauration scolaire et municipale, ainsi que pour la petite enfance. Il comprend aussi les achats de spectacles pour la Pléiade et les événements culturels.

Il est prévu une quasi stabilité par rapport au budget 2017 (-3 424 €).

- Article 605 : Achats de matériels, équipements.....7 000 €

Montant estimé pour les achats de matériaux pour les travaux d'investissement prévus en régie.

- Article 60611 : Eau et assainissement..... 25 530 €

Les crédits sont prévus à la baisse en raison de la prise en charge directement par la métropole des consommations d'eau relatives aux espaces verts liés à la voirie, désormais métropolitains (-4 470 €).

- Article 60612 : Énergie, électricité..... 215 000 €

Les crédits pour 2018 sont ajustés à la baisse de -118 000 € par rapport à 2017. Ils tiennent compte des hausses de tarifs issues des consultations lancées fin 2017 sur l'électricité et des consommations nouvelles liées à l'ouverture de la salle des fêtes (+22 000 €), ainsi que de la prise en charge directe des dépenses liées à l'éclairage public par la Métropole (-140 000 €).

- Article 60613 : Chauffage urbain..... 211 000 €

Ce poste progresse de 23 000 € par rapport à 2017 en raison de l'indexation des tarifs.

- Article 60622 : Carburants.....42 000 €

Ce poste augmente de 1 000 € en raison de la hausse des prix des carburants.

- Article 60623 : Alimentation.....3 200 €

- Article 60628 : Autres fournitures non stockées.....3 150 €

Ce poste comprend l'achat de fournitures tels que les produits pharmaceutiques, trousses de secours…

- Article 60631 : Fournitures d'entretien.....40 200 €

2018 intègre une tranche supplémentaire d'acquisition de matériels ergonomiques pour le personnel d'entretien.

Ce poste est prévu en augmentation (+5 529 €) afin d'intégrer l'actualisation des tarifs du marché de produits d'entretien, les consommations supplémentaires pour la salle des fêtes et le remplacement du matériel d'entretien dans les écoles.

- Article 60632 : Acquisition de petit matériel, outillage.....138 247 €

L'enveloppe est ajustée à la baisse (-21 566 €), notamment avec la prise en charge directement par la métropole des acquisitions de fournitures pour les compétences transférées (voirie, éclairage public ...).

Pour des raisons de réactivité des services, certaines petites dépenses pourront continuer à être effectuées par la Ville avec remboursement par la Métropole. Une convention en ce sens est en cours de finalisation et sera présentée prochainement en Conseil municipal.

- Article 60633 : Fournitures de voirie.....6 000 €

Les achats de fournitures de voirie sont repris en gestion directe par la Métropole pour les voiries métropolitaines. Restent à la charge de la Ville les achats pour les parcelles restant du domaine communal. Par ailleurs, comme évoqué ci-dessus, pour des raisons de réactivité des services, certains achats pourront continuer à être effectuée par la Ville avec remboursement par la Métropole.

- Article 60636 : Vêtements de travail .....18 500 €

Les crédits sont à la baisse (-1 000 €) et prennent en compte le renouvellement tous les deux ans d'une partie des vêtements de travail des agents du centre technique municipal, ainsi que les uniformes pour la police municipale.

- Article 6064 : Fournitures administratives.....21 686 €

- Article 6065 : Livres, disques, cassettes (médiathèque).....51 850 €

- Article 6067 : Fournitures scolaires.....41 479 €

- Article 6068 : Autres matières et fournitures.....55 550 €

Il s'agit des achats de végétaux et produits pour les espaces verts et les terrains de sports. Ce poste augmente de 2 152 € en raison de demandes supplémentaires.

1.1.2 / Services extérieurs (comptes 61) :..... 738 095 €

- Article 611 : Contrats de prestations de services.....86 150 €

Ce poste inclut les contrats d'entretien des espaces verts, de collecte du courrier et d'appui à la gestion de la dette. Il diminue de 19 450 € par rapport au BP 2017 en raison du transfert à la Métropole des contrats de tonte et d'entretien des espaces verts liés à la voirie métropolitaine.

- Articles 6132 /614 : Locations immobilières et charges locatives et de copropriété..122 100 €

Ce poste comprend la location et les charges de la résidence des personnes âgées, ainsi que les charges de copropriété des locaux dont la Ville est propriétaire.

- Article 6135 : Locations mobilières.....28 160 €

Il s'agit de locations de matériels divers (pour les espaces verts, les bâtiments, les manifestations culturelles …).

- Article 61521 : Entretien des terrains.....14 000 €

Ce poste évolue de + 10 000 € après intégration d'une opération de décompactage du terrain de football synthétique afin de préserver sa praticabilité.

- Article 61522 : Entretien des bâtiments.....66 700 €

Ce poste est en hausse de + 6 600 € après prise en compte des dépenses d'entretien suite à l'ouverture de la salle des fêtes.

- Article 61523 : Entretien des voiries et réseaux.....21 800 €
Ce poste est en baisse de 114 883 € suite au transfert à la Métropole des contrats d'entretien relevant des compétences qui lui ont été transférées (entretien des réseaux d'eau pluviale et de l'éclairage public, point à temps automatique pour la voirie).
- Article 61551 : Entretien du matériel roulant.....15 000 €
- Article 61558 : Entretien d'autres biens mobiliers.....15 590 €
- Article 6156 : Maintenance.....217 085 €
Cet article intègre notamment les contrats de maintenance des aires de jeux, des alarmes incendie, des copieurs, des logiciels métiers, les batteries des véhicules électriques. Ces crédits sont ajustés annuellement en fonction des nouveaux contrats passés et des clauses de révision de prix.
En 2018, ce poste diminue de 60 965 € avec le transfert à Tours Métropole Val de Loire des contrats de maintenance liés à l'éclairage public et à la signalisation tricolore.
- Article 616 : Primes d'assurance.....85 100 €
- Article 6182 : Documentation générale et technique.....13 200 €
- Article 6184 : Versements à des organismes de formation.....30 000 €
- Article 6188 : Autres frais divers..... 23 210 €
Cet article concerne notamment les reprises de concessions funéraires, les captures animales, la surveillance des équipements sportifs. Il est en progression de 5 318 € en 2018.

1.1.3 / Autres services extérieurs (comptes 62) :..... 538 151 €
- Article 6225 : Indemnités aux comptables et aux régisseurs.....2 000 €
- Article 6226 : Honoraires.....48 800 €
En 2018, ce poste intègre notamment le recours à un conseil pour la passation d'un nouveau marché d'assurance dommages aux biens, un diagnostic sur la prévention des risques psychosociaux, la mise à jour des bases de taxe locale sur la publicité extérieure, une assistance juridique et financière sur la ZAC du Plessis Botanique, des prestations de conseils pour les grands projets d'aménagements et une étude de circulation rue du Port.

- Article 6227 : Frais d'actes et de contentieux.....11 500€

- Article 6228 : Rémunérations diverses.....500 €
Il s'agit d'une provision en cas de vente de biens aux enchères (rémunération du site d'enchères en ligne)

- Article 6231 : Annonces, insertions..... 28 450 €
Les besoins en annonces pour des recrutements sont stables, tandis que les avis d'appel public à la concurrence pour les nouveaux marchés à passer en 2018 progressent.

- Article 6232 et 6233 : Fêtes et cérémonies / foires et expositions..... 23 830 €
Ce poste comprend essentiellement le feu d'artifice et le coût des expositions à la Médiathèque.

- Articles 6236 et 6237 : Catalogues et imprimés / publications.....90 720 €
Ces articles incluent notamment la réalisation de flyers et du programme de la saison culturelle de la Pléiade, Itinéraire Bis, les différents numéros du Vivre Ensemble et divers documents liés à l'activité des services. Ils comprennent également le marché d'impression.

- Article 6238 : Publicité, publications, relations publiques, divers..... 17 300 €
Ce poste comprend notamment les supports de diffusion de La Pléiade, d'actions culturelles hors les murs et de communication et d'information.

- Articles 6247 et 6248 : Transports..... 10 106 €
Il s'agit des transports pour les sorties scolaires. Pour les transports sur le territoire métropolitain, la commune préfinance les transports puis en demande le remboursement à Tours Métropole Val de Loire.

- Article 6251 : Déplacements.....8 000 €
Ce poste est stable en regard de 2017.

- Article 6257 : Réceptions.....51 220 €
Ce budget augmente de 2 383 € au regard de 2017 avec l'organisation d'un buffet après le concert de fin d'année à la Pléiade des élèves de l'école de musique et l'ouverture de la semaine bleue à l'ensemble des seniors Larichois.

- Article 6261 : Affranchissements.....30 995 €
Ce poste est stable en regard de 2017.

- Article 6262 : Télécommunications.....46 050 €
Elles augmentent de 1 550 €.

- Article 627 : Services bancaires et assimilés..... 5 000 €
Cet article intègre une provision en cas de recours à l'emprunt durant l'année 2018.

- Article 6281 : Concours divers (cotisations).....47 980 €
Cet article comprend entre autres la cotisation pour l'adhésion à l'Association des maires et la cotisation à l'organisme d'action sociale pour le personnel. Il intègre également les adhésions de la commune à l'Association villes et villages fleuris, au Club des villes et territoires cyclables.
Il diminue de 1 507 € par rapport au budget 2017.

- Article 6283 : Nettoyage des locaux.....26 300 €
Ce poste évolue de + 20 800 € pour prendre en compte les besoins de nettoyage afférents à la salle des fêtes.

- Article 62878 : Remboursement de frais -autres organismes .....1 000 €

- Article 6288 : Autres services extérieurs.....88 400 €
Il s'agit notamment des animations réalisées dans les structures petite enfance, à la résidence des personnes âgées et dans le cadre des temps d'activités périscolaires.
Cet article intègre les actions de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de la loi ASV (Adaptation de la société au vieillissement).
Ce poste progresse de 3 880 €, principalement avec la mise en œuvre d'animations supplémentaires à destination de tous les seniors Larichois dans le cadre de la semaine bleue.

1.1.4 / Impôts et taxes (comptes 63) :..... 63 170 €

- Article 63512 : Taxes foncières.....43 000 €
Il s'agit des taxes foncières acquittées par la Ville sur son patrimoine bâti. Ce poste est en baisse (- 2 500 €).

- Article 6355: Taxes et impôts sur les véhicules.....280 €
Il s'agit du versement de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (ou taxe à l'essieu)

- Article 637 : Autres impôts et taxes.....19 890 €
Il s'agit notamment des redevances pour la SACEM et de la cotisation au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

1.2 / Frais de personnel :..... 7 176 692 €

Pour 2018, les prévisions d'évolution de la masse salariale brute s'élèvent à - 2,2% par rapport aux prévisions 2017 et à + 2,1% par rapport au montant de réalisation estimée pour 2017.

En €	Budget 2017	CA prévisionnel 2017	Prévisions 2018	Variation Prévisions 2018 / Budget 2017	
Dépenses brutes	7 335 850 €	7 032 264 €	7 176 692 €	-159 158 €	-2,2%

Les éléments qui impactent les dépenses de personnel sont principalement issus d'évolutions nationales ou de mesures communales :
- les évolutions de carrière et mesures d'avancement et promotion, facteur « Glissement Vieillesse et Technicité » (GVT) compensées en partie par l'effet de Noria suite aux départs en retraite, application du PPCR (Plan national de revalorisation des carrières), modulations de temps de travail : + 58 000 €,
- l'impact de la réduction drastique des contrats aidés et la consolidation en nombre limité de postes occupés,
- la mise en place d'une participation employeur à la garantie maintien de salaire permettant aux agents de mieux sécuriser leur revenu en cas de maladie (le statut prévoit le passage à demi-traitement au bout de seulement 3 mois).

1.3 / Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :..... 912 410 €

Il s'agit essentiellement des contingents et participations obligatoires.

	BP+ DM 2017	BP 2018	Évolution
- Contingent incendie	166 100 €	166 078 €	0,0%
- Charges intercommunales	5 515 €	6 500 €	17,9%
- Frais de fonctionnement des écoles élémentaires hors commune	55 000 €	54 000 €	-1,8%
- Subvention au CCAS	370 000 €	370 000 €	0,0%
- Subventions aux associations	98 000 €	95 000 €	-3,1%
- Indemnités, formation, déplacements élus	211 740 €	211 032 €	-0,3%
- Autres charges	10 820 €	9 800 €	-9,4%
TOTAL	**917 175 €**	**912 410 €**	**-0,5%**

L'enveloppe pour le contingent incendie reste identique à 2017. En 2017, la Ville a effectivement versé 166 078 €. Conformément à la notification du Service départemental d'incendie et de secours, le montant pour 2018 est identique à celui de 2017.

Les charges intercommunales à l'adhésion au service commun de l'énergie de Tours Métropole Val de Loire. Le coût du service a augmenté suite à une baisse de la part prise en charge par la Métropole compensée en partie par une répartition sur davantage de communes adhérentes.

Le montant de la subvention versée au CCAS est stable par rapport à 2017 et prend en compte la reprise de l'excédent 2017 au stade du budget primitif 2018 du CCAS, soit 370 000 €.
Cette subvention est calculée dans le cadre de l'organisation actuelle des temps scolaires (4,5 jours d'école et accueil de loisirs les mercredis après-midi). Avec l'évolution de l'organisation à compter de septembre 2018 (4 jours d'école et accueil de loisirs toute la journée du mercredi), les équilibres financiers de la Ville et du CCAS seront modifiés.

L'enveloppe pour les frais de fonctionnement des écoles élémentaires hors commune est ajustée à la baisse au regard des montants versés sur les derniers exercices et des prévisions 2017/2018 sur le nombre d'élèves scolarisés en dehors des écoles de La Riche.
En ce qui concerne les subventions versées, Tours Métropole Val de loire apporte aux associations choisies par la commune la somme de 50 039,50 € tandis que la Ville attribue 95 000 €, soit une enveloppe totale de 145 039,50 €, y compris les subventions exceptionnelles.
L'enveloppe communale est identique à celle du budget primitif 2017. Un complément avait été ajouté lors du budget supplémentaire 2017 pour financer une enveloppe à destination des jeunes sportifs de haut niveau Larichois.

1.4 / Frais financiers :..... 260 070 €

- intérêts prévisionnels (art.66111) .....260 000 €
- charges financières (frais de dossier des contrats de prêt) (art.6688).....70 €

Au regard des réalisations en investissement sur l'exercice 2017, notamment la construction de la salle des fêtes, et du niveau de trésorerie à préserver fin 2017, il a été nécessaire de recourir à l'emprunt mi-2017.
Deux emprunts ont été contractés :

- un emprunt de 1 500 000 € à taux fixe auprès du Crédit Mutuel,
- un emprunt de 500 000 € à taux variable auprès de la Caisse d'Épargne.

En sus des charges financières relatives aux emprunts en cours pour 2018 (216 000 €), il convient de prévoir un montant d'intérêts à long terme supplémentaire de 24 000 € qui correspond à une provision pour emprunter, si nécessaire, environ 2 300 000 €, selon l'état d'avancement des opérations d'investissement. Si certains crédits d'investissement sont inscrits dès 2018 afin de pouvoir lancer les procédures de marchés, le besoin de financement réel n'interviendra qu'en 2019 et l'emprunt prévisionnel 2018 ne sera pas nécessairement mobilisé. Par ailleurs, il faudra tenir compte en cours d'exercice, de l'affectation des résultats 2017 et des subventions potentielles qui viendront réduire le besoin de financement.
Au total, le montant des intérêts à long terme est estimé à 260 000 € pour l'année 2018, y compris 20 000 € au titre des intérêts courus non échus (ICNE).

Au 1er janvier 2018, la situation de la dette de la Ville sera la suivante :

- **dette par habitant : 728 € (pour 10 582 habitants)**

Moyenne nationale au 31/12/2016 pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à une communauté d'agglomération : 918 € (source : site du ministère des finances)

- **encours de dette / recettes réelles de fonctionnement : 7,9 mois**

Une commune est en surendettement si elle met au-delà de 24 mois pour rembourser la totalité de sa dette en y consacrant la totalité de ses recettes réelles de fonctionnement et si l'annuité représente 30% de ces recettes de fonctionnement.

- **annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 8,7%**

Ces résultats sont sains dans la mesure où il est admis que la situation financière est préoccupante lorsque l'annuité représente 20% des recettes de fonctionnement.

La Ville ne détient pas dans son encours de dette d'emprunts dits «toxiques» au regard de la charte de bonne conduite (dite charte «Giessler»). Tous ses emprunts sont classés en 1A, note la plus élevée, correspondant à des taux fixes ou taux variables basés sur les indices de la zone Euro.
80,24 % de la dette est à taux fixe et 19,76 % à taux variable, ce qui correspond au profil de répartition le plus adapté pour la taille de la commune. Cela permet d'allier sécurité (taux fixe) et souplesse, notamment en cas de baisse des taux (taux variable).

1.5 / Analyse des risques et provisions

La Ville garantit des emprunts à des SA ou offices HLM. Rien ne laisse présager de la mise en œuvre de ces garanties. Il n'est donc pas prévu de provisions pour garanties d'emprunts.

Une dotation aux provisions pour dépréciation des éléments d'actif est prévue à hauteur de 6 500 € pour les potentielles admissions en non valeur à venir. Cette dotation est préconisée afin d'améliorer la qualité des comptes de la Ville.

2 / Recettes

	BP + DM 2017	BP 2018	Évolution
RECETTES REELLES	***12 377 386 €***	***11 724 364 €***	***-5,3%***
- gestion services et domaine	1 274 679 €	730 693 €	-42,7%
- autres produits	514 000 €	525 500 €	2,2%
- impôts et taxes	6 893 250 €	6 930 377 €	0,5%
- dotations et participations	3 490 124 €	3 420 794 €	-2,0%
- atténuations de charges	188 000 €	102 000 €	-45,7%
- produits exceptionnels	12 333 €	10 000 €	-18,9%
- reprises sur provisions	5 000 €	5 000 €	0,0%
RECETTES D'ORDRE	***176 265 €***	***224 649 €***	***27,4%***
- travaux en régie	165 825 €	105 000 €	-36,7%
- amortissement des subventions	10 440 €	26 316 €	152,1%
- Neutralisation amortissements subventions d'équipement versées		33 333 €	ns
- reprises sur amortissements		60 000 €	ns
TOTAL	**12 553 651 €**	**11 949 013 €**	**-4,8%**

Le principe de prudence a été strictement appliqué au cours de la préparation budgétaire, principe qui veut que ne soient inscrites que les recettes dont la commune est sûre.

2.1 / Gestion des services et du domaine (chapitre 70) :..... 730 693 €

Ces recettes proviennent des prestations de services rendues aux usagers en matière culturelle, sociale, périscolaire (chapitre 70) et des redevances d'utilisation du domaine public.

	BP+DM 2017	BP 2018	Évolution
- Services sociaux et périscolaires	400 000 €	399 000 €	-0,3%
- Services culturels	56 000 €	55 300 €	-1,3%
- Autres services	57 000 €	23 900 €	-58,1%
- Remboursements de frais de Tour(s)plus	761 679 €	252 493 €	-66,9%
TOTAL	**1 274 679 €**	**730 693 €**	**-42,7%**

L'évolution prévisionnelle du produit de ces différents services est basée sur la fréquentation observée courant 2017. Elle n'anticipe pas d'évolution des tarifs au-delà de leur simple actualisation.

En termes de services sociaux et périscolaires :

Les recettes de la maison de l'enfance sont estimées à une quasi-stabilité par rapport à 2017. Elles prennent en compte davantage d'heures d'accueil dans la structure collective avec des quotients familiaux équivalents à ceux de 2017 et une baisse du nombre de places disponibles, donc des recettes, au sein de la crèche familiale.
Les recettes relatives à la restauration scolaire sont estimées à l'identique par rapport à 2017.
La restauration pour les agents municipaux et pour les locataires de la Résidence pour personnes âgées devrait légèrement diminuer.

En ce qui concerne les services culturels, les produits diminuent légèrement au regard de 2017.
Les recettes de billetterie de la Pléiade devraient progresser avec la hausse de la fréquentation envisagée dans la suite logique des exercices passés.
Les recettes de l'école de musique devraient diminuer pour tenir compte des étalements de paiement des cours sur la base des réalisés passés.
Les recettes de l'atelier d'arts plastiques sont prévues à la baisse avec la suppression d'un cours pour adultes.
La médiathèque devrait voir ses recettes se maintenir avec la stabilisation de la fréquentation.

Les produits des autres services, concessions funéraires et droits d'occupation du domaine public, vont diminuer suite au passage en métropole et la perception directe par celle-ci des droits d'occupation permanente du domaine public pour les réseaux (électricité, gaz, télécommunications ...).
Enfin, les refacturations de charges à Tours Métropole Val de Loire ne concerneront plus que les mises à disposition de personnel Ville auprès de la Métropole pour l'essentiel.

2.2 / Autres produits de gestion courante (chapitre 75) :..... 525 500 €

Le montant des revenus des loyers devrait augmenter de 3,2% par rapport au Budget primitif 2017.
Le produit relatif aux loyers des logements de la résidence des personnes âgées est estimé à la baisse au regard de 2017. Cela s'explique par la nécessité de remettre en état 8 appartements libérés fin 2017 - début 2018 avant leur retour en location.
En revanche, des recettes plus importantes sont prévues sur les autres locations avec la prise en compte des locations de la salle des fêtes, de la location d'un local commercial rue du 11 novembre jusque-là vacant et de mises à disposition plus importantes des équipements sportifs.

2.3 / Fiscalité

Il convient de distinguer les produits des contributions directes (articles 731 et 732) du produit des taxes indirectes (articles 733 et 738).

2.3.1 / Contributions directes..... 6 930 377 €

2.3.1.1 / Fiscalité communale :..... 5 817 731 €

Le coefficient de revalorisation légale des bases est fixé à 1,2% dans la loi de finances 2018 (évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2016 et novembre 2017).

Il est également prévu une évolution physique des bases de l'ordre de + 0,5% pour la taxe d'habitation, de + 1,8% pour le foncier bâti et de - 0,8% pour le foncier non bâti.

Par ailleurs conformément aux orientations budgétaires, il n'est pas prévu d'augmentation des taux communaux en 2018.

Les recettes prévisionnelles liées à la fiscalité sont plus importantes que prévues au DOB. Ces dernières reposaient sur une minoration du produit attendu pour prendre en compte les exonérations et dégrèvements supplémentaires potentiels liés à la Loi de finances pour 2018.
Suite à la communication par les services fiscaux des bases prévisionnelles pour 2018, il s'avère que les exonérations et dégrèvements seront plus faibles qu'anticipé.

	BP+DM 2017	Etat 1288	BP 2018	Évolution BP 2017/BP2018	Évolution CA 2017/BP2018
Taxe d'habitation	2 577 427 €	2 589 964 €	2 620 963 €	1,7%	1,2%
Taxe sur le foncier bâti	3 053 496 €	3 079 251 €	3 146 328 €	3,0%	2,2%
Taxe sur le foncier non bâti	50 862 €	51 351 €	50 440 €	-0,8%	-1,8%
TOTAL	**5 681 785 €**	**5 720 566 €**	**5 817 731 €**	**2,4%**	**1,7%**

2.3.1.2 / Fiscalité reversée par Tours Métropole Val de Loire :..... 830 646 €

Figurent ici le montant des dotations de compensation et de solidarité versées par Tours Métropole Val de Loire, financées en grande partie par la contribution économique territoriale.

	BP+DM 2017	BP 2018	Évolution
Attribution de compensation	452 320 €	444 680 €	-1,7%
Dotation de solidarité communautaire	382 145 €	385 966 €	1,0%
TOTAL	**834 465 €**	**830 646 €**	**-0,5%**

L'attribution de compensation de taxe professionnelle est ajustée par rapport à 2017 pour prendre en compte l'évaluation définitive des transferts de charges suite au passage en métropole.

La dotation de solidarité communautaire augmente de 1% conformément au débat d'orientations budgétaires 2018 de Tours Métropole Val de Loire.

2.3.2 / Taxes indirectes :..... 377 000 €

	BP+DM 2017	BP 2018	Évolution
Taxe sur l'électricité	95 000 €	- €	-100,0%
Droits de mutation	200 000 €	230 000 €	15,0%
Taxe sur les emplacements publicitaires	52 000 €	52 000 €	0,0%
TOTAL	**347 000 €**	**282 000 €**	**-18,7%**

Au stade du budget primitif, aucune recette liée à la taxe sur l'électricité n'est prévue puisque les compétences liées ont été transférées à la Métropole.

En termes de droits de mutation, la prudence s'impose concernant l'estimation de ces recettes liées à l'activité immobilière. Il est proposé au vu des montants réalisés sur les derniers exercices et des projets en cours d'estimer l'enveloppe prévisionnelle à 230 000 €.

Le produit de la taxe sur les emplacements publicitaires est estimé à 52 000 €, tout comme en 2017.

2.4 / Dotations et participations :..... 3 3420 794 €

2.4.1 / Dotation globale de fonctionnement :..... 2 159 996 €

	BP+DM 2017	BP 2018	Évolution
Dotation forfaitaire	1 339 832 €	1 323 207 €	-1,2%
Dotation de solidarité urbaine + dotation nationale de péréquation	836 789 €	836 789 €	0,0%
TOTAL	**2 176 621 €**	**2 159 996 €**	**-0,8%**

La loi de finances 2018 met fin à la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics au profit d'un nouveau mécanisme d'économies. La dotation forfaitaire d'une commune peut toutefois fluctuer en fonction de l'évolution de sa population ou du dispositif d'écrêtement permettant de financer la hausse des dotations de péréquation (DSU, DSR). L'écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant et il est plafonné.
Le potentiel fiscal 2017 de la commune est estimé à 79 %. Un écrêtement est donc prévu, à hauteur de 0,7% de la dotation perçue en 2017. Par ailleurs, la population communale de référence diminue de 71 habitants entre 2017 et 2018. Au global, la dotation forfaitaire est prévue en baisse de 16 625 € en regard de 2017.
Sur le plan national, les enveloppes allouées à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et à la dotation de solidarité rurale (DSR) progressent : respectivement + 110 millions d'euros et + 90 millions d'euros. Le montant de la dotation nationale de péréquation (DNP) reste identique à celui de 2017.
Les dotations de solidarité urbaine et nationale de péréquation sont envisagées à l'identique de 2017, dans l'attente de précisions sur les modalités de répartition entre les communes bénéficiaires.

2.4.2 / Participations :..... 1 260 798 €

	BP+DM 2017	BP 2018	Évolution
Participation État	90 490 €	64 100 €	-29,2%
Participation Région	41 000 €	40 000 €	-2,4%
Participation Département	51 500 €	51 494 €	0,0%
Participation Communes	7 000 €	14 000 €	100,0%
Participation Tours Métropole Val de Loire	178 058 €	178 000 €	0,0%
Participation autres organismes	600 100 €	556 616 €	-7,2%
Compensations exonérations fiscales	329 773 €	345 012 €	4,6%
TOTAL	**1 297 921 €**	**1 249 222 €**	**-3,8%**

À ces participations, s'ajoute une attribution du fonds départemental de taxe professionnelle inscrite pour 9 995 € et 1 581 € budgétisés au titre de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle.
Ces recettes sont constituées des participations versées par l'État ou par d'autres collectivités territoriales en remboursement de charges supportées par la commune ou au titre des subventions pour le fonctionnement des services.
Ces subventions comprennent :

État : 34 200 € sont inscrits au titre du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires (solde de l'année scolaire 2016-2017 et année scolaire 2017-2018).

13 320 € sont budgétés au titre des emplois d'avenir recrutés par la commune.

8 580 € sont attribués pour le fonctionnement de la station d'émission des passeports biométriques et la prise en charge des demandes de cartes d'identité par les seules communes dotées d'une station biométrique.

8 000 € sont prévus au titre du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) sur les dépenses de fonctionnement éligibles.

Région : la subvention attendue pour la saison culturelle 2018 est fixée à 40 000 €.

Département :

20 000 € de subvention du département versés pour la Maison de l'enfance et la Crèche familiale au titre de l'insertion professionnelle et sociale et de l'accueil des enfants porteurs de handicaps

3 000 € pour le RAM (Relais d'assistantes-maternelles)

7 000 € pour l'Ecole de musique

21 494 € au titre du forfait autonomie pour que la Résidence des personnes âgées mette en place des actions de prévention de la perte d'autonomie (loi ASV- adaptation de la société au vieillissement)

Communes : la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour les élèves extérieurs à La Riche progresse par rapport à 2017 au vu des enfants non Larichois scolarisés sur la commune.

Tours Métropole Val de Loire : les participations de la Métropole correspondent :

- à une participation aux frais de fonctionnement de la Médiathèque et de la Pléiade pour 160 000 €,
- à une participation pour les illuminations de Noël pour 4 000 €,
- à une participation à l'événementiel pour 7 500 €,
- au remboursement des transports des écoles sur le territoire métropolitain pour 6 500 €.

Autres organismes : les participations des autres organismes sont constituées en grande majorité par le financement de la politique de la petite enfance et de l'enfance par la CAF d'Indre-et-Loire. Il comprend aussi la participation de Val Touraine habitat et Touraine logement dans la cadre du contrat de ville.
En ce qui concerne les compensations d'exonérations d'impôts directs locaux, ces dotations, versées par l'État, visent à compenser partiellement les pertes de recettes fiscales résultant des exonérations ou dégrèvements législatifs en matière de taxes d'habitation, sur le foncier bâti ou non bâti.
La loi de finances pour 2018 prévoit le gel des taux de minoration de ces compensations au niveau de 2017 pour les allocations compensatrices au titre de la taxe d'habitation et des taxes foncières.
La dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle devrait diminuer de 16 %.

En 2017, des dégrèvements ont été « transformés » en exonérations. Les dégrèvements sont compensés par l'État et versés avec le produit de la fiscalité, l'État se substituant au contribuable. Alors que la compensation d'exonération est versée elle avec un an de décalage au titre des allocations compensatrices. C'est pourquoi une hausse de l'allocation de compensation de la taxe d'habitation est prévue en 2018. Elle est le pendant des pertes des bases TH observables en 2017.
Les allocations compensatrices au titre des taxes foncières sont estimées en légère progression par rapport à 2017.

	Montant perçu en 2017	BP 2018	Évolution Perçu 2017/ BP 2018
Allocations de compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	281 185	295 012	5%
Allocations de compensation au titre des exonérations des taxes foncières bâties et non bâties	48 588	50 000	3%
Personnes de. condition modeste	*2 786*		*-100%*
Quartier prioritaire politique de la ville	*39 293*		*-100%*
Exonération de longue durée (logts soc)	*756*		*-100%*
Allocations de compensation au titre des exonérations des taxes foncières non bâties	*5 753*		*-100%*
TOTAL	**329 773**	**345 012**	**4,62 %**

2.5 / Atténuation des charges :..... 102 000 €

Ces remboursements prévisionnels sur rémunérations sont constitués des remboursements liés aux arrêts maladies et congés maternité et de la participation de l'État au financement des contrats aidés. Sur ce dernier point une réduction progressive est anticipée avec la fin des contrats en cours.

2.6 / Opérations d'ordre de transfert entre sections :..... 224 649 €

Elles sont composées des travaux en régie (105 000 €), de l'amortissement des subventions d'investissement (26 316 €), des reprises sur amortissements 2017 pour les biens qui ont été transférés à la Métropole pour l'exercice de ses nouvelles compétences (60 000 €) et de la neutralisation de la dotation aux amortissements 2018 de l'attribution de compensation d'investissement versée à Tours Métropole Val de Loire pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux notamment (33 333 €).
Cette dernière opération a pour objectif de préserver les capacités financières de la commune en fonctionnement (dont la capacité à disposer d'une réserve suffisante en termes de dépenses imprévues). Le choix opéré pour l'année 2018 est une neutralisation totale du coût de la dotation aux amortissements relative à cette attribution de compensation.

III/ SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

La notion d'investissement concerne des opérations non renouvelables à l'identique chaque année et qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la collectivité.
La section d'investissement du budget est divisée en deux parties :

- les opérations financières,
- les opérations d'équipement.

1 / Opérations financières

Elles retracent, notamment, les dépenses liées au remboursement du capital des emprunts souscrits. Ces dernières doivent être couvertes par l'autofinancement (virement depuis le fonctionnement, amortissements et provisions), le FCTVA et la taxe d'aménagement.

1.1 / Dépenses financières :..... 1 012 649 €

1.1.1 / Dépenses réelles :..... 766 000 €

- remboursement du capital de la dette, provisions incluses.....760 000 €
- dépôts et cautionnements et autres immobilisations financières.....6 000 €

1.1.2 / Opérations d'ordre :..... 246 649 €

- travaux d'investissement en régie.....105 000 €
- amortissement des subventions d'équipement.....26 316 €
- neutralisation des amortissements pour l'attribution de compensation d'investissement versée à Tours Métropole Val de Loire.....33 333 €
- reprise des amortissements 2017 pour les biens transférés à Tours Métropole Val de Loire.....60 000 €
- avances versées sur marchés.....20 000 €
- provision autres immobilisations financières.....2 000 €

Les travaux en régie prévus correspondent à des travaux dans les écoles, dans les locaux de l'accueil de loisirs, dans les équipements sportifs, à la Médiathèque, à l'Hôtel de Ville, au centre technique municipal et sur les espaces publics.

1.2 / Recettes financières :..... 1 323 000 €

1.2.1 / Recettes réelles :..... 553 000 €

- fonds de compensation TVA.....450 000 €
- produits des cessions d'immobilisations.....100 000 €
- dépôts et cautionnements reçus.....3 000 €

1.2.2 / Opérations d'ordre :..... 770 000 €

- amortissement des immobilisations.....750 000 €
- remboursement des avances versées sur marchés.....20 000 €

2/ Opérations d'équipement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4 277 482 € (dont 993 000 € de subventions d'équipement versées) et sont financées pour l'essentiel par un emprunt de 3 764 869 €. Les financements extérieurs seront inscrits une fois notifiés.

2.1 / Dépenses d'équipement :..... 4 277 482 €

Le détail des dépenses ci-dessous n'inclut pas les travaux en régie, d'un montant de 105 000 €, inscrits au chapitre 040.

2.1.1 / Projets structurants (chapitres 20, 21, 23) :..... 1 555 073 €

	Crédits 2018	Reports 2017	Total inscrits au BP 2018
Construction d'une salle des fêtes et d'un parking mutualisé avec les équipements sportifs		195 073 €	195 073 €
Nouveaux vestiaires pour les terrains de football	1 100 000 €	80 000 €	1 180 000 €
Etudes nouvelle école maternelle site Tamisier	30 000 €		30 000 €
Réaménagement square Marcel Pagnol	150 000 €		150 000 €

2.1.2 / Acquisitions, travaux et entretien courants (chapitres 20, 21) et 23) :..... 1 729 709 €

2.1.2.1 / Nouveaux investissements 2018 :..... 1 227 944 €

Éducation : 272 000 €			
Plan école numérique	37 500 €	*Schéma directeur sur les écoles*	30 000 €
École Paul Bert : 81 800 €		*École Ferdinand Buisson : 79 800 €*	
Mobilier et remplacement d'équipements	18 000 €	Mobilier et remplacement d'équipements	18 000 €
Réfection des peintures	5 500 €	Réfection des sols	34 500 €
Réfection des sols	35 000 €	Travaux de peinture	5 500 €
Réfection cour	10 000 €	Reprise réseau évacuation eaux usées	5 500 €
Installation cache-moineaux	5 000 €	Installation cache-moineaux	5 000 €
Porte issue de secours sous préau	3 800 €	Installation porte coupe-feu	2 000 €
Affichage règles de cours	4 500 €	Étude reconfiguration bâtiment du self dans la cour de l'école	8 000 €
		Renforcement porte accès plateau	1 300 €
École Marie Pellin : 14 500 €		*École Henri Tamisier : 28 400 €*	
Mobilier et remplacement d'équipements	9 000 €	Mobilier et remplacement d'équipements	18 000 €
Réfection des peintures	5 500 €	Travaux de peintures	6 600 €

		Remplacement mobilier salle de restauration	3 800 €

Petite enfance, intergénérationnel, jeunesse : 19 184 €

Résidence pour personnes âgées : 4 550 €		***Tot'Aime : 12 000 €***	
Fontaine à eau pour le restaurant de la RPA	1 500 €	Troisème tranche de remplacement des jeux extérieurs	12 000 €
Divers matériels (cuisinière, bacs de jardinage, matelas, borne Wifi, tables et chaises, matériel de sport)	3 050 €		
		Maison de l'enfance : 2 634 €	
		Divers matériels (matériel de puériculture, matériel de motricité, jeux ...)	2 634 €

Solidarités : 62 800 €

Équinoxe : 62 800 €	
Études et réaménagement bâtiment	55 000 €
Étude de l'aménagement du local jeunes	5 000 €
Divers aménagements (vasistas et étagère local entretien)	2 800 €

Culture : 25 910 €

École de musique : 14 600 €		***Médiathèque : 2 150 €***	
Instruments de musique	2 500 €	Ordinateur portable et tablettes tactiles	1 300 €
Réfection des peintures des salles de l'école de musique	7 500 €	Mobilier (canapé et bibliothèque avec fond)	850 €
Remplacement de l'alarme incendie	3 500 €		
Absorbeurs acoustiques	800 €		
Installation d'un store	300 €		
Pléiade : 9 160 €			
Ecran d'affichage pour l'accueil	5 200 €		
Remplacement d'un jeu d'orgue	3 480 €		
Lecteur enregistreur	480 €		

Sports : 44 400 €

Gymnase Paul Bert : 1 400 €		***Stade du Petit Plessis : 2 500 €***	
Installation tapis mureaux Dojo et salle de lutte	1 400 €	Renouvellement mobilier salle de convivialité	2 500 €

Gymnase Bialy : 39 500 €		*Complexe sportif bord de Loire : 1 000 €*	
Étanchéité toiture boxing	15 500 €	Aspirateur eau et poussières	1 000 €
Changement moquette praticable salle de gym	10 000 €		
Matériel de boxe	4 000 €		
Renouvellement du matériel sportif	10 000 €		

Urbanisme : 350 000 €

Provision pour acquisitions foncières	350 000 €

Espaces publics et voirie / réseaux : 52 900 €

Sécurisation sortie stade du Plessis	5 500 €
Achat de motifs pour illuminations de fin d'année	10 200 €
Machine effacement graffitis	28 000 €
Radars pédagogiques fixes	6 000 €
Distributeurs sacs canins	3 200 €

Autres bâtiments : 327 150 €

Hôtel de Ville : 169 950 €		*Divers bâtiments : 72 500 €*	
Sécurité incendie	118 000 €	Cuisine centrale (déplacement desserte du sel et moustiquaires pour fenêtres de l'office)	4 500 €
Installation grilles de protection sur entrées vitrées Hôtel de Ville	15 000 €	Mise à jour contrôle amiante	5 500 €
Agrandissement salle de restauration	9 500 €	Mise aux normes systèmes de désenfumage	12 000 €
Travaux de peinture et de réfection de sols (hall secrétariat général, couloir services techniques)	7 100 €	Renouvellement et complément parc extincteurs	7 500 €
Travaux divers (surpresseur RIA, mise aux normes installations électriques sous-sol mairie, paroi grillagée pour local objets trouvés)	7 000 €	Renouvellement plans de secours des ERP	13 500 €
Matériels divers (monobrosse, radio télécommunication, lave-linge école)	6 150 €	Provision remplacement vitrages suite à vandalisme	2 500 €
Mobiliers divers (chaises pour salle de réunion, fauteuils de bureau, stores)	7 200 €	Création local poubelle fermé écoles élémentaires	15 000 €
Centre technique municipal : 14 700 €		Agrandissement du colombarium au cimetière	12 000 €
Plateau de coupe pour le tracteur assurant les tontes	3 500 €	*Programme d'accessibilité aux bâtiments municipaux (ADAP)*	70 000 €
Mobilier et matériel pour les manifestations (stands, tables et bancs, passe-câbles électriques)	7 200 €		
Souffleur électrique pour propreté urbaine	3 000 €		

Outillage et matériels électroportatifs	1 000 €		

Administration générale, qualité du service public, innovation, TIC : 73 600 €

Renouvellement du parc informatique	25 000 €
Licences et matériels informatiques divers	7 000 €
Logiciel métier élections	8 000 €
Logiciel métier gestion des plannings	1 000 €
Passage à version 2.8 du logiciel de gestion de la relation citoyen	24 000 €
Mise en place parapheur électronique et connecteur avec le logiciel métier finances	8 600 €

2.1.2.2 / Reports 2017 sur investissements récurrents :..... 501 765 €

Les reports regroupent généralement deux types de crédits :

- les restes à réaliser, qui sont les sommes engagées en 2017 et qui sont reportées automatiquement en 2018 sans possibilité de les modifier, au moment du budget supplémentaire,
- les réinscriptions budgétaires, qui sont constituées des opérations budgétées mais non engagées sur l'exercice antérieur.

Le montant des dépenses d'investissement 2017 non engagées est de 1 269 127 €.
Sur ce montant, 776 838 € sont reportés et réinscrits en 2018 dont 275 073 € au titre des projets structurants (cf. point 2.1.1 projets structurants) et 501 765 € pour les acquisitions, travaux et entretien courants. Cela concerne notamment :

Acquisition d'une petite balayeuse.....90 000 €
Reports du programme ADAP.....56 318 €
Mobilier urbain pour la partie sud de la place Ste Anne.....47 321 €
Regroupement de compteurs électriques pour les écoles élémentaires.....42 000 €
Acquisition d'un appartement 28 rue du 11 novembre.....39 840 €
Sécurité incendie Hôtel de Ville.....32 000 €
Acquisition d'un local commercial 12 rue du 11 novembre.....27 178 €
Installation de la téléphonie IP à la médiathèque et au CTM.....23 000 €
Création d'un bureau pour la responsable hygiène et restauration à l'école Ferdinand Buisson.....15 460 €
Renouvellement du système de sécurité internet.....12 000 €
Rénovation hall et couloirs Hôtel de Ville.....11 872 €
Application Enfance/Petite enfance.....10 000 €

2.1.3 / Subventions d'équipement versées (chapitre 204) :..... 993 000 €

Il s'agit :
- de l'attribution de compensation versée à Tour(s)plus au titre des compétences transférées au 1er janvier 2017 : 500 000 €,
- d'un fonds de concours complémentaire versé à Tours Métropole Val de Loire pour ces mêmes compétences : 315 000 €,
- du report de crédits 2017 pour financer des restes à réaliser sur les compétences transférées :

178 000 €.

2.2 / Recettes d'équipement

Les recettes d'équipement se composent :
- de subventions d'équipement à hauteur de 202 262 € (200 200 € de la Région au titre de la réalisation du terrain de football synthétique et 2 062 € de la CAF pour l'acquisition de matériel et mobilier pour la petite enfance),
- d'un emprunt de 3 764 869 €.

Concernant l'emprunt, son montant devrait diminuer proportionnellement aux subventions d'investissement susceptibles d'être notifiées courant 2018, des subventions et du résultat reportés après le vote du compte administratif 2017.

******

Le Conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de budget primitif 2018 du budget principal,
Vu l'avis favorable de la commission Personnel, Finances, Innovation et qualité du service public du 15 mars 2018,
Vu le rapport présenté,
D é c i d e
Article 1° : d'adopter le présent budget.
Article 2° : d'autoriser le maire à solliciter de l'État, de la Région, du Département ou de tout autre établissement public ou organisme des subventions d'un montant maximum pour la réalisation des investissements inscrits au présent budget.

******

Sont intervenus dans le débat :

M. le Maire
A mon tour de vous remercier M.Feireira-Pousos pour cette présentation succincte et claire.
Je vous laisse la parole à vous tous pour commenter ce budget 2018.

M.Bouin
Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est banalité de faire référence au débat préalable du Conseil municipal précédent. Cela permet de faire des interventions plus courtes en n'ayant pas à se répéter. Encore que chacun sait qu'il vaut mieux se répéter que se contredire. Répéter c'est ce que je ne manque pas de faire régulièrement, c'est un élément de pédagogie. Personnellement, je préférerais ne pas avoir à le faire, mais comme la politique nationale ne nous engage pas dans une résolution des problèmes budgétaires auxquels sont confrontées nos collectivités, bien au contraire, je ne peux que vous renvoyer au contenu politique de mon intervention du mois dernier.

Concernant le budget primitif proprement dit, on peut se satisfaire, malgré le contexte national difficile, de disposer d'un budget permettant la poursuite du programme de notre majorité, grâce notamment aux efforts conséquents des différents services. Cela ne se passe pas sans quelques accrocs ici et là, sans quelques difficultés dues essentiellement à un sensible manque de moyens

humains et matériels que ces efforts des divers services pour rationaliser leurs activités ont du mal à compenser.
C'est la vie actuelle de nos collectivités territoriales. Nous sommes loin de nous en satisfaire en tant qu'élus, les agents des collectivités montrent aussi leur mécontentement à ce propos en prenant part aux actions diverses à l'appel de leurs syndicats et les citoyens s'inquiètent de plus en plus, aux côtés des élus et des agents, des risques qu'encourt le service public en général, celles et ceux qui le font vivre, et le service public qu'incarnent nos collectivités territoriales en particulier.
Je persiste à penser qu'il est nécessaire, ainsi que je l'ai envisagé lors du débat d'orientation, d'encourager nos concitoyens à soutenir plus activement les diverses actions en faveur d'un développement des moyens dont nos collectivités ont besoin. Il n'est pas vrai que l'initiative privée pourra se substituer à notre intervention publique. Notre action s'inscrit en faveur de tous les citoyens, quelles que soient leurs capacités et leurs origines. L'action du privé s'inscrit d'abord en fonction de ce que peut rapporter le capital investi, ce n'est pas la même chose.

Le budget primitif montre que les capacités de la commune à investir restent conséquentes.
Le rapport indique à ce propos que l'essentiel des investissements concernera les vestiaires du foot et les travaux de la route de St Genouph, les travaux de voirie et réseaux plus généralement.
A ce propos, et la délégation que vous m'avez confiée, M. le Maire, me place en première ligne pour avoir à connaître des difficultés et aléas que nous pouvons rencontrer sur le terrain, malgré tous nos efforts pour les éviter grâce aux études préalables, souvent longues et coûteuses.
Les entreprises qui effectuent les travaux ne sont pas toujours bien en phase avec nos souhaits et il faut en permanence, comme on dit sur les terrains de sport, les « *marquer à la culotte* ».
Les citoyens, et c'est parfaitement légitime, ont souvent des aspirations contradictoires. Par exemple : « *Je souhaite que la vitesse soit réduite, mais je ne veux pas de dispositif le permettant devant chez moi*» ou encore : « *Je veux des travaux, ou bien je suis d'accord avec les travaux, mais je ne veux pas que cela me gêne ou être dérangé et dans tous les cas être informé suffisamment en amont pour prendre des dispositions* ». Il est clair que nous faisons tout ce qu'il faut pour satisfaire nos concitoyens à ce propos, en particulier en organisant chaque fois que cela est nécessaire une ou des rencontres sur le terrain. La grande majorité apprécie positivement nos efforts pour rendre la ville plus agréable à vivre et c'est surtout ce qu'il faut noter. Il peut arriver que des choses nous échappent, mais ce n'est pas notre volonté, au contraire. Pour autant, en référence à La Fontaine, je pense qu'*on ne peut contenter tout le monde et son père*. Ce qui nous guide, c'est l'intérêt public, celui du plus grand nombre, même lorsque cet intérêt public s'oppose plus ou moins à un ou quelques intérêts particuliers. Et je dirais même quand ces intérêts particuliers tentent plus ou moins de prendre une forme plus collective pour mieux s'imposer.
En fait, la construction, la rénovation, l'embellissement de la ville, ce n'est pas une voie royale où il suffirait de claquer des doigts pour que cela se réalise. Et ce n'est souvent pas sans conséquence sur la durée des opérations, ni malheureusement quelquefois sur leur coût, malgré notre volonté de tenir dans les enveloppes budgétaires votées ici même, et de ce point de vue, nous n'avons pas à noter de débordement. Nous agissons pour que cela dure.
Je note cependant que nos capacités d'engagement nous conduisent parfois à devoir faire des choix quelque peu cornéliens en matière d'investissements. Si cela participe d'une bonne gestion, prenant en compte nos capacités à réaliser ce que nous avons projeté, cela démontre tout d'abord l'insuffisance de nos moyens et ensuite les difficultés que nous pouvons rencontrer à coordonner en amont nos projets avec la préparation budgétaire intercommunale qui préside aux destinées d'une partie des investissements sur notre territoire.
Sur ces aspects nous avons à travailler, c'est certain, pour utiliser au mieux l'argent du contribuable. Malgré cela, je ne vois pas de quoi rougir de ce que nous faisons actuellement.

Mais je le répète, sans un changement profond d'orientation en faveur du service public et de son financement, il me semble illusoire de croire qu'à long terme nos efforts suffiront.

Mme Touret
Avant quelques petites questions, je vais moi aussi m'exprimer. Je voulais dire que la présentation du budget ce soir est lisible et plus facile, c'est excellent pour nous. Je voulais dire qu'au vu de la réception des dossiers, on est obligé de retravailler sur le débat d'orientation budgétaire. Je reconnais qu'il y a eu des ajustements dans la présentation. Mais on a repris le DOB pour pouvoir se mettre d'accord avec notre groupe, on a travaillé comme on a pu. Monsieur Doulet par téléphone, puisqu'il était à Brest donc je voulais vous le dire on a travaillé sur le débat d'orientation budgétaire qui annonce les grandes lignes de ce BP 2018.
Je dirais que sur le fond les dépenses de fonctionnement diminuent, cela est dû aux effets périmètre du transfert à la métropole, mais pas à nos efforts de gestion qui ne se ressentent pas encore. On constate une hausse des charges liées notamment aux achats des équipements nouveaux telle la mise en service de la salle des fêtes, qui entraînera des dépenses pour les maintenir en état. Nous l'avons prévu, j'espère. Je tenais à dire là-dessus qu'aujourd'hui on se trouve à des constructions qu'on aurait pu faire et je le dis pour maintenant être entourée de collègues au Département, de maires et je dis combien ils ont fait des choses avant avec des subventions qui tombaient de partout.
Moi, je l'entends et je me dis que quelque part quand on veut faire des choses maintenant cela devient de plus en plus difficile et il y a eu des moments où on a loupé le coche en son temps. Vous indiquez que l'effort d'investissement doit se maintenir, cela entraînera pour le financer, une hausse des frais financiers. C'est-à-dire du coût de la dette, dont 74 000 € en prévision d'un emprunt nouveau de deux millions d'euros en 2018. Nous constatons qu'une partie de la baisse des recettes est due à une perte de produit sur l'activité des services de la ville. Notamment les services sociaux et périscolaires, la maison de l'enfance, moindre occupation des places, diminution du nombre des repas en restauration scolaire et au RPA pour les personnes âgées, d'où vient ce changement ? Ça, c'était sur le fond. Sur la forme, la présentation de la dette dans le DOB ne tient pas compte de la dette éventuellement intégrée dans les budgets annexes, exemple : budget annexe de l'eau. Le rapport des orientations donne assez peu d'information sur la manière dont les transferts de compétences de la commune à la métropole depuis 2017 se sont traduits financièrement. Beaucoup de flux sont décrits sans savoir et sans afficher un total et sans savoir qui est gagnant au final. Est-ce qu'il nous faudra une synthèse des impacts financiers de ces transferts sur les finances communales pour 2017/2018 ? Voilà, notre groupe a décidé de s'abstenir sur ce budget. Je tenais à le dire et je tenais à vous poser des questions sur le carburant, on a dit 42 000 €. Effectivement, le carburant a augmenté. Donc c'est pas mal. On voulait avoir une explication sur l'alimentation : 3 200 € ? Je reviens aussi sur l'entretien des terrains, il a été dit qu'un terrain synthétique, c'est moins cher et je vois que ce poste évolue de plus de 10 000 €, après intégration d'une opération de décompactage du terrain de football synthétique, afin de préserver sa praticabilité d'une part. Et je voulais revenir aussi sur un achat de petite balayeuse. Il a été signé une convention de balayage avec la métropole. N'aurait-on pas pu faire là une économie ? Et sur les nettoyages des locaux les postes évoluent de plus de 20 800 € en tenant compte des besoins de nettoyage affairant à la salle des fêtes cela nous a paru énorme. Mais si vous pouvez le justifier, il n'y a pas de soucis. C'est tout, j'ai été trop vite ?

M. le Maire
Quelqu'un souhaite apporter des précisions en fonction des secteurs ? Des précisions générales?

M. Ferreira-Pousos

Je n'ai pas tout noté. Déjà, je vais répondre à cela, vous disiez qu'il ne transparaissait pas dans la présentation ou du moins les effets qui étaient retranscrits dans la présentation étaient liés essentiellement à des transferts notamment vers la métropole sur les frais de personnel. J'entends bien, c'est le cas. Vous disiez que les efforts de gestion n'étaient pas encore visibles.

Mme Touret
Je l'ai dit.

M. Ferreira-Pousos
Vous savez tout de même que cela fait 3 ans depuis le début du mandat que l'on travaille sur cette question et notamment apporté des efforts justement sur la gestion des frais de fonctionnement et si vous vous rappelez bien la première année, de mémoire, on avait quand même baissé le fonctionnement de 5 % et la deuxième année de 7%. Cette année, on a décidé, car on a été vraiment à l'os, c'est l'expression qu'on utilise chez nous, de ne pas demander aux services d'en remettre une autre couche. Cela veut dire qu'il y a eu un effort significatif au niveau des services pour réduire ces frais de fonctionnement, quand je dis significatif ce n'est pas rien. De 5 et 7% c'est énorme là, on le mesure parfaitement. On n'a pas demandé cette année aux services un effort supplémentaire parce qu'à un moment donné ça nous semblait pas compatible avec le service public. Il fallait envisager les choses autrement. Par rapport à la lecture globale du budget le fait d'avoir transféré une partie de notre masse salariale vers la métropole, ce sont juste des chiffres qui passent d'une colonne à l'autre, mais en terme de visibilité, il y a un effet d'aubaine, sur le fait qu'on enregistre une baisse globale des frais de personnel qui sont supportés par d'autres. Nous sommes d'accord là-dessus. Tout à l'heure, vous disiez aussi concernant la dette qu'on ne tenait pas compte dans le débat d'orientation budgétaire de l'effet de l'emprunt 2018 envisagé. Soit 3 700 000 alors vous avez raison de toute façon au moment du débat d'orientation budgétaire, on n'avait pas encore une estimation suffisamment précise pour le mettre. Donc, là maintenant, ce que je peux vous dire avec l'emprunt que l'on prévoit pour cette année la dette par habitant à La Riche est de l'ordre de 720 € alors que la dette moyenne des villes de 10 à 20 000 habitants auxquelles on peut se comparer est de 920 €/h et donc nous sommes en deçà du taux d'endettement pour les communes comparables. Sachant que dans le même temps on a un niveau d'investissement en équipement par tête d'habitant qui est au-dessus de la moyenne nationale. On a des petits plus que d'autres communes en moyenne. Et on a un taux d'endettement qui est moindre pour les communes comparables. Voilà pour répondre sur les questions de la dette. Après, vous parliez du budget de l'eau, vous n'êtes pas sans savoir qu'il a été transféré et c'est normal qu'il n'apparaisse pas sur le budget 2018, là-dessus je ne vois pas trop où il en est. Et après vous parliez du décompactage du terrain. Ce n'est pas le terrain artificiel, c'est l'autre qu'on décompacte tous les 10 ans, donc c'est normal. Après, il y a une opération de maintenance.

M. le Maire
Juste pour préciser, ça concerne bien le terrain synthétique.

M. Ferreira-Pousos
Pour le décompactage d'accord. En tout cas, les autres terrains doivent être décompactés tous les 10 ans également. Après, il y aura un dernier point sur la salle des fêtes, sur les montants du nettoyage des locaux. Le nettoyage est refacturé aux locataires. Voilà.

Mme Touret

Je me suis exprimée sur l'achat de la balayeuse puisque l'on a signé une convention avec la métropole. Donc je me demande si là, on aurait pu faire des économies. Je vous ai aussi posé comme question, à quoi correspond l'alimentation à 3 200 € et 42 000 € pour le carburant.
Mais bon si on peut faire des économies.

M. le Maire
Monsieur Domingo, vous voulez intervenir sur la balayeuse notamment.

M. Domingo
Madame Touret, il y a eu, je pense, un problème de compréhension lors du dernier Conseil Municipal. Puisque cela concerne une délibération votée avec Tours Métropole Val de Loire, avec une grosse balayeuse type industrielle, car les nôtres s'abîment sur une partie de la voirie en cause les pierres et on avait bien précisé que les balayeuses seraient recentrées sur le secteur urbain.

M. le Maire
Sur la petite enfance Isabelle.

Mme Teixeira
Je vous réponds par rapport à la petite enfance. Effectivement, on peut avoir une baisse des recettes directes, mais le problème est que nous accueillons des familles de plus en plus en difficulté, mais nous avons une compensation par le biais de la CAF. Donc, automatiquement, la compensation est faite. Nous avons en effet un souci avec les assistantes maternelles pour la crèche familiale.
Mais nous n'avons pas recruté d'assistantes maternelles. Si vous connaissiez du monde qui voudrait postuler, nous serions preneurs. Concernant la RPA, c'est la même chose, les revenus sont moindres donc la compensation est faite par le biais de la CAF.

Mme Kenani
Je tenais à saluer le travail de réflexion qui a permis d'aboutir à cette présentation.
Cette présentation qui me semble remplir en tout point, à la fois à ce qu'est en droit d'attendre le Larichois et en même temps correspondre à notre engagement de dynamique qui est maîtrisée. Le propos était de conseil en conseil, notre gouvernement actuel propose un fil rouge de débordement comme citait M. Bouin, tout à l'heure. Des éléments qui mettent en péril un peu plus nos budgets.
Je voulais partager avec vous depuis le dernier Conseil municipal, le nouveau débordement est de rendre l'école obligatoire à trois ans. On rajoute une petite couche, cela signifie plus de ressources humaines au sein des écoles. Je vous rappelle la commune de La Riche s'est engagée à ce qu'il y ait une Atsem par classe au niveau personnel. Il y a le fonctionnement du bâti et tout ceci est inhérent à la Ville, donc, plus d'enfants scolarisés veut donc dire plus de frais de fonctionnement pour les communes. En parallèle, je m'étonne, car au vu de la liste des fermetures de classe de cette année elles sont en augmentation. Je me dis que l'Etat ferme des classes, ils font une économie de quoi ? De ressources humaines fermetures de classes donc pas de recrutement d'enseignants donc on fait des économies. Il y a une forme de lassitude, alors effectivement l'école obligatoire à 3 ans, on peut trouver des arguments, j'en connais beaucoup qui rendent intéressante cette proposition. Cela veut dire qu'on abandonne complètement la réflexion sur l'accueil de la petite enfance. On avait des structures de 0 à 6 ans petite enfance, qui sont remarquées partout en Europe donc on abandonne ça et ça va être 0-3 ans. Donc l'Etat n'investit pas au niveau de la petite enfance. Ce sont les communes qui devront pallier. Je trouve cette annonce inutile car il faut savoir que 98% des enfants sont scolarisés en maternelle à 3ans.
M. le Maire

Il y a d'autres demandes d'intervention? Frédéric sur la question des carburants? Ce sont les prix ?

M. Domingo
Pour un budget il faut aussi prendre des fourchettes un peu hautes. On peut avoir de bonnes surprises et diminuer un peu le poste. Il vaut mieux anticiper des hausses éventuelles, vous savez que nous sommes plus dans une période de hausses des prix du carburant que dans une baisse.

Mme Touret
3 200 € cette petite somme est…

M. Ferreira-Pousos
Juste pour aller dans le sens de M. Domingo, et pour que les choses soient claires et valables pour tous les postes. Un des principes dans le cadre de l'élaboration d'un budget, c'est de le faire avec prudence. Nous sommes très prudents sur les recettes et relativement larges sur les dépenses, de manière à ce que lorsqu'il y a des surprises, se soient de bonnes surprises. C'est-à-dire qu'en ajoutant, des pourcentages en plus sur la consommation d'essence ou sur le gaz parce qu'en hiver on présume qu'il peut être plus rigoureux ou sur la nourriture qu'un contrat puisse être renégocié. Cela ne veut pas dire que la totalité de la somme sera dépensée obligatoirement. Le compte administratif qui arrive en fin de cycle budgétaire est là justement pour rendre les chiffres réels de ce qui a été dépensé et ce qui a été perçu. Dire comme ça qu'a priori certains postes sont en augmentation, oui, c'est le choix qui est fait pour majorer sensiblement les dépenses et de minorer les recettes. De manière à avoir un budget représentatif de la réalité le plus possible. On peut constater sur le dernier exercice les comptes sont très satisfaisants par rapport aux estimations de départ. Voilà, je ne sais pas si c'est beaucoup plus clair, vous me dites ?

Mme Touret
Si c'est très clair. Je veux dire que ce n'est pas le réel du quotidien. Vous voyez large, mais aujourd'hui les citoyens ne voient pas cela ainsi.

M.Domingo
Je me suis mal exprimé, car apparemment, vous n'avez pas compris ce que j'ai dit. J'en suis tout à fait désolé.

M. le Maire
Pourtant, l'exercice budgétaire commence à être un sujet que vous connaissez tous désormais. On établit aussi un budget sans certitude réelle sur les recettes, on a aussi une incertitude sur les dépenses. Néanmoins, tout cela est calculé de façon la plus stricte. Nous ne sommes pas dans les grandes largeurs, soyons très clair. Je voudrais revenir sur quelques points concernant le budget. J'ai entendu une remarque pertinente, sur l'impact de la métropole. Il va falloir s'en préoccuper pour les présentations budgétaires, voire lors d'un prochain Conseil. Notamment au sujet de l'investissement sur la voirie.
Ce serait important de présenter à nos concitoyens les investissements notamment sur la voirie qui sont importants. On immobilise une somme 500 000 euros par an, qui en fait est impacté sur ce que la métropole nous reversait avant sur ce qu'on appelle les allocations compensatrices. Aujourd'hui, la Ville reste celle qui décide des investissements qui seront réalisés sur l'année pour la voirie. C'est le mécanisme que l'on a décidé d'adopter à l'échelle de la métropole, pour que la Ville puisse rester donneur d'ordre conformément à la charte de gouvernance de la métropole. Et en plus de ces 500 000 euros, la Ville de La Riche reverse sur fond de concours 500 000 euros supplémentaires à la

métropole. Pour investir au total 1 million d'euros sur les projets de voiries. On est sur un effort important en matière de voiries pour notre ville et ça n'apparaît plus dans le budget de la Ville, car c'est une compétence métropolitaine, la voirie. Vu le mécanisme expliqué, c'est bien un investissement supporté par la Ville sinon le 1 million d'euros on l'aurait pour autre chose et on ne ferait rien en matière de voiries à ce moment-là. C'est important de le préciser. Il faut faire un effort pédagogique sur le rôle de la métropole, son impact sur notre commune. Je prends un exemple, du coup sur ce 1 million d'euros d'investissement en voirie en 2018, 560 000 euros seront consacrés uniquement à la route de Saint-Genouph. Nous sommes sur des montants importants, 60 % du budget sera consacré à la route de Saint-Genouph, aux enfouissements de la route de Saint-Genouph qui sont actuellement en cours après la première tranche de la réalisation de la voirie en tant que telle et des aménagements d'embellissement. Tout ça, est important, mais n'apparaît pas ce soir dans la présentation. Il faut revoir le schéma car rien n'interdit de faire une présentation plus large lors du Conseil Municipal sur l'impact de la métropole sur notre ville. Je voulais compléter sur la question du personnel aussi. Nous avons fait aussi la démarche de renégocier le contrat d'assurance du personnel avec 100 000 euros d'économisés. Il n'y a pas que le mécanisme des transferts. Si on n'avait pas fait cet effort de gestion, on aurait des frais de personnel en hausse malgré les transferts puisqu'il y a des augmentations automatiques tel que le glissement vieillesse technicité ; de fait, les avancements de carrière nous font mécaniquement augmenter chaque année les frais de personnel. Après, j'entends ce que vous dites dans le maintien de la préservation du service public rendu. C'est un défi de maintenir la qualité du service rendu tout en maintenant aussi la qualité de vie au travail. Il faut revoir comment sont organisées les missions, comment est géré le temps de travail, toutes les questions hygiène et sécurité. On a davantage mis l'accent sur toutes ces questions durant les dernières années. Il faut y être attentif, les agents doivent bien se sentir dans leur travail, on obtient de meilleurs résultats en terme d'efficacité pour les services publics. Il y a un travail au quotidien fait là-dessus, sinon on exploserait les scores sur la partie ressources humaines. Il faut en être conscient. Dernier sujet les vestiaires du foot, on est sur 1 200 000 euros, il faut rappeler que nous avons un projet sur l'ensemble de l'équipement foot. Durant le mandat cela fait 2 000 000 euros HT investis sur le projet foot. Même si cette somme est importante, elle est aussi à pondérer, car nous avons eu des financements, 450 000 euros de la part de la région et près d'un million d'euros de la part de la métropole. Nous avons proposé un projet ce qui permettait d'obtenir tous ces financements ; faites le calcul, de ce qui reste à la charge de la commune. C'est assez raisonnable. Je tiens à rappeler que le montant est important. Il est nécessaire que chacun le dise au président du club de foot, car on connaît les associations, ils en veulent toujours plus, mais ce n'est pas rien un tel investissement sur un mandat. Voilà pour ce qui est de l'axe municipal au sujet du budget. D'autres demandes de prise de parole?

M. Langé

J'ai entendu avec attention ce que vous disiez à propos du fait que l'imbrication avec la métropole fausse la présentation des efforts. Alors, d'une certaine manière les budgets ne sont pas comme des comptabilités privées, pour les bilans, c'est-à-dire des principes de sincérité. Pour respecter le principe de sincérité en comptabilité privée il y a le bilan actif et passif et à côté les engagements hors bilan. Par exemple, lorsqu'une entreprise paye une caution, c'est des engagements hors bilan comme le leasing. Ils doivent être portés pour la sincérité du bilan. Depuis quelques années, la comptabilité publique s'est rapprochée de la comptabilité privée. Il faudrait mettre en place un système à coté du budget les engagements hors budget. Ils comporteraient passif et actif. Coté passif les recettes qui viennent de la Ville et du coté de la Ville les investissements du territoire. Il faut que la population sache le détail des financements. Il semble qu'il y ait un travail à faire sur le détail sincère de l'ensemble des investissements faits sur le territoire.

M. le Maire
Tout le monde a suivi ? Il y a un point à préciser à propos de ton intervention, cela concerne la notion de sincérité budgétaire. Les budgets votés doivent être sincères. Aujourd'hui nous présentons un budget voté au regard des compétences que l'on exerce effectivement. C'est à préciser, car on ne peut affirmer que le budget n'est pas sincère. Mais on peut retenir comme information pour que le Conseil municipal puisse mesurer les impacts du transfert à la métropole. Mais je ne pense pas qu'on puisse parler de sincérité budgétaire même si j'ai bien compris le fond de ta prise de parole. Après, je suis le garant de la légalité des décisions qu'on prend ce soir. Si on note tous que ce budget n'est pas sincère, ce n'est pas la peine de procéder au vote du budget ce soir. Donc nous sommes bien sur une demande d'informations complémentaires sur le budget ce soir lié aux compétences transférées, mais au regard des compétences actuelles notre budget présenté ce soir est sincère.

Mme Allain
Je voulais ajouter au sujet des charges concernant le personnel. Nous avions dix contrats aidés, il a été annoncé par le gouvernement que ces contrats ne seraient plus aidés. Nous avons pérennisé un contrat aidé à la maison de l'enfance, deux autres contrats aidés significatifs, ce sont les deux ouvertures de classes que nous avons eu cette année sur les écoles. On a fait le choix de mettre une Atsem par classe pour favoriser l'apprentissage de nos enfants, ce qui n'est pas le choix fait de toutes les municipalités. Nos emplois aidés sont accompagnés dans la formation, c'est important de le dire. On les aide pour le CAP petite enfance, le concours d'Atsem. Ce ne sont pas des gens qui remplacent des titulaires, mais des gens à qui on permet de redonner un élan vers l'emploi pérenne. Dans le budget ces postes sont financés à cent pour cent.

M.le Maire
Tu as bien fait de rajouter ce point sur la partie RH. D'autres questions sur le budget ?
Monsieur Seisen.

M.Seisen
Je suis arrivé en 2011 à La Riche. Comme d'autres habitants de La Riche nous n'avons pas en tête, c'est qu'est devenu cette ville nous n'avons pas l'historique sur une vingtaine d'années.
Je suis d'accord pour dire que nous avons gagné 2 000 habitants depuis 1999. Nous avons fait beaucoup d'investissements partout, il faut donner ces informations aux habitants y compris pour les nouveaux habitants, car énormément de choses ont été faites avec les petits moyens d'une petite commune qui a un faible pouvoir au niveau des impôts vu le niveau de revenus que nous connaissons au niveau de la population. Nous ne sommes pas Neuilly-sur-Seine ou Marne-la-Coquette avec un gros pouvoir d'achat chez nous.
M. le Maire
Est-ce qu' il y a d'autres interventions sur le budget ? Avant de passer au vote et pour conclure, il est vrai que cette année, il n'est pas prévu de baisse des dotations. Il faut le souligner, mais en ce qui concerne la métropole il y a une limitation de l'évolution de nos dépenses à 1,2%. L'État demande de contractualiser avec lui en amont le fait de limiter les dépenses. C'est là qu'on revient sur le débat de l'action de la tutelle de l'Etat qui reviendrait, au détriment de la décentralisation, position que je partage sur le fond. Il est important d'alerter l'État sur ce qu'a pu apporter la décentralisation, qui est récente, au dynamisme de notre pays. Les limitations demandées aux métropoles peuvent avoir un impact direct sur les finances de notre ville. Nous en sommes là avec la métropole sur les impacts subis, même si nous allons avoir de gros investissements qui arrivent comme le tramway et d'autres

investissements en terme d'aménagements public. Et donc, il faut souligner, cette nouvelle donne la volonté de l'État de contrôler en amont les budgets des collectivités territoriales via le financement aux métropoles. Ce qui n'est pas tout à fait conforme, je le pense aussi, avec la libre administration des collectivités territoriales qui en terme juridique impose à l'État un contrôle a posteriori, mais pas a priori. Alors que là, on s'engage a priori c'est-à-dire « vous devez ou ne devez pas dépenser plus de temps, etc.» Donc vigilance, je suis engagé sur ces questions précises auprès de l'Association des Maires de France, qui a d'ailleurs refusé ce principe-là. Il a été évoqué à la conférence des territoires à Cahors, on nomme du coup l'effet Cahors. L'Amil a refusé de participer à la conférence des territoires suite aux fiascos de cette conférence. Le lendemain l'État annonçait le contraire de ce qui avait été dit lors de la conférence. Donc attention à l'effet Cahors, il faut souligner qu'il n'y a pas de baisse prévue pour les communes de nos strates, mais je vous alerte tout de même sur ce sujet. Nos finances sont saines, vous l'avez remarqué, nous avons des possibilités d'investir, que l'emprunt affiché aujourd'hui n'est qu'un emprunt prévisionnel pour équilibrer les comptes et que ce ne sera sans doute pas l'emprunt effectué. Nous avons une marge de manœuvre, c'est une chance pour notre commune. La vraie attention, ce sont les dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnels, les efforts nous les faisons. Il y a une exigence très forte sur ces sujets là de la part de nos concitoyens, ils sont bien informés ils veulent un service public qui fonctionne bien. Tout ceci à un coût et le tout et son contraire, on le constate. Le rôle d'un maire, de ses adjoints, d'une équipe municipale, c'est aussi de dire non à des demandes individuelles. Nous faisons beaucoup de concertation nous écoutons les concitoyens, mais il faut regarder les choses plus globalement, pas juste autour de son immeuble, de son quartier. Il faut redonner le sens commun, le sens général à tout ça. On nous demande de plus en plus de services, mais de ne pas augmenter les impôts. Nous arrivons ce soir avec un budget équilibré qui investit malgré la baisse d'un million d'euros de l'État, c'est un manque énorme pour une ville comme la nôtre. Je le répète, c'est un travail de pédagogie à faire auprès de nos concitoyens et je remercie l'équipe municipale pour ce travail, qui m'accompagne au quotidien, parce que ce n'est pas simple. Je remercie aussi les services qui gèrent le budget et qui ont fait un travail remarquable. Voilà ce que je voulais vous dire pour le budget, nous passons au vote.

A l'unanimité, par 20 voix pour et 7 abstentions (Mme Touret, M. Fandant, Mme Montot, Mme Vioux, M. Doulet, Mme Esnard, M. Autant) le Conseil municipal décide: d'adopter le présent budget ; d'autoriser le maire à solliciter de l'État, de la Région, du Département ou de tout autre établissement public ou organisme des subventions d'un montant maximum pour la réalisation des investissements inscrits au présent budget.

---

2 – Vote des taux d'imposition 2018
Rapporteur : M.Filippe Ferreira Pousos

Le budget primitif 2018 prévoit des recettes fiscales s'élevant à 6 164 324 € dont 346 593 € au titre des allocations compensatrices des exonérations fiscales nationales.
Les données transmises par le service de la fiscalité directe locale permettent de déterminer le produit fiscal 2018, ainsi que les taux d'imposition.

	BP 2018	Données Services fiscaux		Écart État 1259 / BP 2018
		Bases	Produit	
Taxe habitation	2 620 963	14 569 000	2 620 963	0
Taxe foncier bâti	3 146 328	11 622 000	3 146 075	-253
Taxe foncier non bâti	50 440	82 300	50 433	-7
TOTAL	**5 817 731 €**		**5 817 472 €**	**-259 €**

L'application aux bases fiscales communiquées de taux identiques à ceux votés en 2017 et inchangés depuis 2009, permet d'obtenir le produit fiscal prévu au budget primitif.
Le montant des allocations compensatrices versées par l'État au titre des exonérations qu'il accorde concernant les taxes d'habitation, foncières et professionnelle est estimé à 346 593 € dans le cadre du budget primitif 2018.
Les données des services fiscaux fixent ce montant à 344 644 €, soit -1 949 € par rapport aux prévisions initiales.
Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de reconduire les taux d'imposition suivants :

17,99 % pour la taxe d'habitation,
27,07 % pour la taxe foncière sur le bâti,
61,28 % pour la taxe foncière sur le non bâti,

Le montant global à percevoir (contributions directes et allocations compensatrices) est estimé à 6 162 116 € en cohérence avec l'inscription au BP 2018.
Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

******

Le Conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2018,
Vu les données transmises par les services fiscaux pour 2018,
Vu le rapport présenté,
D é c i d e
Article 1° : de ne pas modifier les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

Impôts	Taux 2018
TH	**17,99**
TFB	**27,07**
TFNB	**61,28**

Article 2° : d'autoriser le maire à signer tous documents afférents et notamment l'état fiscal 1259.

******

Sont intervenus dans le débat :
Monsieur le Maire
J'attends vos commentaires joyeux sur ce 0 % d'augmentation.

Mme Touret

Bien sûr on ne peut que se féliciter de ce maintien des taux depuis 2009. C'est vrai que ça n'aurait pas été le moment d'augmenter, vu la situation comme on le disait, malgré l'absence de cette hausse le taux de pression fiscale de la commune demeure supérieur à la moyenne de la strate.
Pour exemple nous sommes à 17,99 pour la taxe d'habitation, la strate en moyenne c'est 16,61. Nous sommes à 27,07 pour la taxe foncière sur le bâti, la strate en moyenne est de 22,74 en 2014 et en ce qui concerne le non bâti nous sommes à 61,28% et la strate moyenne est de 57,79%.
Donc je comprends que vous choisissiez de figer les taux de ces impôts et que ça ne bouge pas.
On est depuis longtemps au-dessus des strates. Certaines familles vont être exonérées de ces impôts 33% à la fin de cette année. De toute façon ça va être compensé. Si je peux raconter une petite anecdote, en 2017 puisque la compensation est figée sur les impôts 2017 il y aurait un retour de plus on était déjà au-dessus de la moyenne voilà. [Coupure]

Monsieur le Maire
J'entends ce que vous dites, mais du coup les chiffres il faudrait les revoir en prenant en compte l'abattement de 5% sur la valeur locative de la taxe d'habitation de la part de toutes les communes que vous avez citées. Ils ont supprimé cet abattement de 5%. Il faut revoir les chiffres que nous avons. Cet exercice on va le faire, ce qui nous permettra d'avoir des comparaisons en prenant en compte tout ça. Voilà pour répondre à votre remarque.

******

A l'unanimité, par voix 27 pour, le Conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

Impôts	Taux 2018
TH	**17,99**
TFB	**27,07**
TFNB	**61,28**

- d'autoriser le maire à signer tous documents afférents et notamment l'état fiscal 1259.

---

3 – Attribution de subventions pour 2018 - Attribution de subventions affectées
Rapporteur : M. Clément
La commission générale, qui s'est réunie le 30 janvier dernier, s'est prononcée pour avis sur les demandes des associations pour l'attribution d'une subvention.
Le choix a été fait de maintenir l'effort financier pour soutenir l'activité associative. Le montant global des concours prévus au bénéfice des associations s'élèverait à 145 264,50 €, comprenant l'enveloppe de Tours Métropole Val de Loire d'un montant de 50 264,50 €. Une provision pour subvention(s) exceptionnelle(s) serait inscrite pour un montant de 12 560 € ainsi qu'une provision de 4 500 € pour les subventions aux associations sportives en vue de leurs déplacements et transports sportifs conformément au règlement d'attribution arrêté par délibération du 4 juillet 2012. Un montant de 3 000 € est également prévu au titre du fonds d'aide aux jeunes sportifs Larichois espoirs et haut niveau .

<u>Subventions de fonctionnement au titre du budget Ville</u>
Compte tenu des demandes formulées par les directeurs d'écoles, le montant de la participation communale pour la mise en place de projets pédagogiques sur le thème du Devoir de Mémoire des élèves des écoles élémentaires domiciliés à La Riche serait fixé à 4 964 € soit :

- école Ferdinand Buisson : 31 élèves Larichois CM2 (Assemblée Nationale, Musée du Louvres, Versailles et Maison du souvenir à Maillé) soit 2 304 €
- école Paul Bert : 37 élèves Larichois CM2 (Versailles, château de Blois, musée de la magie, Maison du Souvenir à Maillé) soit 2 660 €

Coopérative scolaire collège Lamartine

Afin d'assurer la continuité du projet de pratique cinématographique au sein du collège Lamartine, une subvention de 1 500 € serait versée.

Associations culturelles

Le montant des subventions aux associations culturelles pour 2018 serait de 6 752,50 €.

Associations sportives

La proposition d'attribution des subventions aux associations sportives tient compte des éléments suivants et de leurs évolutions : le nombre d'adhérents Larichois, le niveau de diplôme de l'encadrement, le niveau de pratique en compétition et les résultats obtenus, le type d'activité (individuelle ou collective).

L'ensemble des associations sportives verrait le montant de leur subvention de fonctionnement maintenu au même niveau que pour l'année 2017, à l'exception de l'association du Celtic La Riche Basket et du Boxing Club La Riche qui verraient leur subvention augmenter. Le montant total des subventions accordé aux associations sportives s'élèverait à 70 400 €, dont une subvention de 1 000 € serait attribuée à l'association 120 ans de rugby UST, association créée exclusivement pour l'anniversaire du club.

Associations diverses

Le montant des subventions 2018 pour l'ensemble des associations se monterait à 17 930 €, dont une subvention de 2 000 €, dont 1600 € en subvention affectée serait attribuée à l'association Mnémo Seniors pour fêter ses 10 années d'existence.

Deux nouvelles associations interviennent désormais sur la commune :
- Zéro déchet 37 : une subvention d'un montant de 300 € lui serait allouée
- Mouvement addiction Vie Libre : une subvention de 300 € lui serait allouée.

Les associations agissant en faveur des personnes âgées se verraient attribuer : 1 200 € pour Ensemble et Solidaire et 600 € pour le Club « Le Ronsard ».

Le montant de la subvention attribuée à l'association du Comité des Œuvres Sociales de la Ville serait de 11 788,00 €, permettant ainsi la poursuite de ses activités.

L'Union Commerciale et Artisanale de La Riche relançant ses activités sur la commune, la subvention serait de 2 500 €, dont 500 € en subvention affectée.

L'association des Diplômés de la Faculté de Médecine de Tours « Promotion F. BARRE-SINOUSSI » 6ème année, se verrait allouer une subvention d'un montant de 300 € pour soutenir leur cérémonie de remise de Diplômes prévue le 20 octobre 2018.

De plus, il convient de souligner que la Ville aide les associations non seulement en leur versant des subventions mais également en les aidant matériellement : mise à disposition de locaux, de matériels, prestations délivrées par les services municipaux, etc.

Subventions affectées ou exceptionnelles au titre du budget Ville 2018

Une provision d'un montant de 17 760 € pour l'attribution de subventions exceptionnelles est constituée. Elle permettra d'apporter un soutien à la réalisation de projets spécifiques.

Il est proposé au Conseil municipal l'attribution des subventions affectées suivantes :
- École Marie Pellin : 1 500 € pour son projet pédagogique (découverte des instruments de musique)
- Club Olympique de La Riche : 700 € pour la location d'un garage
- Les Amis Dal : 400 € pour la location d'un garage
- Folkloriche : 200 € pour la formation de l'intervenante

- Jardins familiaux Morier-Thiers : 300 € pour l'entretien des parties communes des jardins (peinture, grillage, tuyau PVC pour le puits…)
- Mnémo Seniors : 1 600 € pour le 10ème anniversaire de l'association, réalisation d'un spectacle musical réunissant adhérents et jeunes de La Riche
- UCALR : 500 € pour sa participation à la Fête du commerce qui se tient chaque année au mois d'octobre

Le montant d'attribution proposé est un montant plafond. Le versement s'effectuera sur présentation de justificatifs à hauteur des dépenses réellement engagées.

Propositions à Tours Métropole Val de Loire

Il sera proposé à Tours Métropole Val de Loire le subventionnement des associations culturelles ou sportives suivantes, pour un montant de 50 264,50 € :
Hermès La Riche Lutte (1 200 €), USLR tennis de table (1 400 €), Tennis Club de La Riche (3 000 €), USLR Gymnastique volontaire (500 €), Avenir de La Riche Gymnastique (9 564,50 €), Celtic La Riche Basket (8 000 €), Racing La Riche-Tours (15 000 €), Boxing Club de La Riche (3 000 €), COLR (1 100 €), CESAM (2 000 €), Les Volants Larichois (1 500 €), Team Eco Sportif (500 €), Charcuterie musicale (1 000 €) et Les Moments Musicaux (2 500 €).
La Commission générale a examiné ce dossier lors de sa réunion du mardi 30 janvier 2018.
Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

******

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1611-4 et L2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 30 janvier 2018,
Vu le tableau des subventions, ci-annexé,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1 : l'attribution de subventions pour un montant de 89 800 € dans les conditions précisées par le tableau annexé à la présente délibération, et 5 200 € en subvention affectée, soit une enveloppe totale d'un montant de 95 000 €.
Article 2°: l'inscription d'une provision de 12 560 € qui servira pour les subventions exceptionnelles versées en cours d'exercice après délibération du Conseil municipal.
Article 3° : l'inscription d'une provision de 4 500 € qui servira pour les subventions aux associations sportives pour déplacements et transports sportifs versées en cours d'exercice, conformément au règlement d'attribution, ainsi qu'une provision de 3 000 € de fonds d'aide aux jeunes sportifs Larichois espoirs et haut niveau.
Article 4° : d'inscrire au budget primitif 2018 les sommes nécessaires à l'attribution de ces subventions.

Imputation budgétaire	Titre de l'association	Subvention fonctionnement	Subvention affectée	Subvention Tours Métropole Val de Loire
6574/22 Collège	**Projet pédagogique** :			
	. Collège Lamartine (cinéma et audiovisuel)	1 500,00 €		
	. Collège Lamartine (voyage culturel)	0,00 €		
6574/20 Enseignement services communs	Association des parents d'élèves	0,00 €		
6574/212 Activités écoles élémentaires	**Classes transplantées** :			
	. Ferdinand Buisson	2 304,00 €		
	. Paul Bert	2 660,00 €		
	Coopératives scolaires :			
	. Ferdinand Buisson	350,00 €		
	. Paul Bert	300,00 €		
6574/211 Activités écoles maternelles	**Projet pédagogique :**			
	Marie Pellin		1 500,00 €	
	Coopératives scolaires :			
	. Marie Pellin	415,00 €		
	. Henri Tamisier	1 055,00 €		
6574/253 Associations sportives scolaires	**Associations sportives scolaires** :			
	. Paul Bert	800,00 €		
	. Ferdinand Buisson	650,00 €		
6574/33 Associations culturelles	Groupe Musical de la Brenne	300,00 €		
	La Charcuterie Musicale	500,00 €		1 000,00
	Le Talweg	600,00 €		
	Les Moments Musicaux de Touraine	1 000,00 €		2 500,00
	Le Son de la Rose	500,00 €		
	Association Fomat'Ciné	352,50 €		
6574/40 Associations sportives	Hermès La Riche Lutte	2 000,00 €		1 200,00 €
	USLR Tennis de Table	800,00 €		1 400,00 €
	Tennis Club de La Riche	1 500,00 €		3 000,00 €
	USLR Gymnastique Volontaire	500,00 €		500,00 €
	Avenir de La Riche Gymnastique	3 435,50 €		9 564,50 €
	Celtic La Riche Basket	2 000,00 €		8 000,00 €
	Racing La Riche-Tours	8 000,00 €		15 000,00 €
	Boxing Club de La Riche	1 000,00 €		3 000,00 €
	Club Olympique de La Riche	- €	700,00 €	1 100,00 €
	CESAM	800,00 €		2 000,00 €
	Les Volants larichois	1 000,00 €		1 500,00 €
	Team Eco-sportif La Riche 37	600,00 €		500,00 €
	La Pétanque larichoise	300,00 €		
	120 ans de rugby UST	1 000,00 €		
	Association Zumbattitude	- €		
	Provision subventions transports	**4 500,00 €**		
	Fonds d'aide aux jeunes sportifs larichois espoirs et haut niveau	**3 000,00 €**		
6574/025 Aides aux associations	Club des Chiffres et des Lettres	400,00 €		
	Bout'chou - CISPEO	1 000,00 €		
	Assistantes Maternelles Indépendantes	1 900,00 €		
	Confédération Synd. des Familles	1 000,00 €		
	La Ruche aux Savoirs	700,00 €		
	ABAS	750,00 €		
	Fonds de Participation des Habitants	1 000,00 €		
	Secours Populaire	4 000,00 €		
	Un Pas vers l'Autre	500,00 €		
	FNACA	200,00 €		
	Jardins Familiaux Morier-Thiers		300,00 €	
	Amicale des Jardins Familiaux	- €		
	Les Boutes en Treille	300,00 €		
	Prévention Routière	280,00 €		
	Folklo'Riche	300,00 €	200,00 €	
	Les Amis D.A.L.	400,00 €	400,00 €	
	La Ressourcerie La Charpentière	400,00 €		
	Couleurs Sauvages	500,00 €		
	Mnémo Seniors	400,00 €	1 600,00 €	
	Zero déchet	300,00 €		
	Mouvement National Vie Libre	300,00 €		
	No Kill Fish	500,00 €		
	Cérémonie diplômes étudiants médecine	300,00 €		
	Provision Subventions Exceptionnelles	12 560,00 €		
61 Actions en faveur des personnes âgées	U.N.R.P.A.	1 200 €		
	Club "Le Ronsard"	600 €		
6574/020 Services généraux	Comité des Œuvres Sociales	11 788,00 €		
048 - Aides européennes	Comité de Jumelage	0,00 €		
6574/522 Actions diverses	**Action en faveur de l'enfance** :			
	Entr'acte	2 500,00 €		
674/94 Aides aux commerces	UCA	2 000,00 €	500,00 €	
SOUS-TOTAL		**89 800 €**	**5 200 €**	**50 264,50 €**
	TOTAL	**95 000 €**		

******

Sont intervenus dans le débat:

M. le Maire
Qui a des remarques sur cette délibération, vue en commission générale d'attribution des subventions aux associations, Mme Kenani ?

Mme Kénani
Merci M. le Maire.
Je ne connaissais pas la sincérité du budget, ma foi je vais partir beaucoup plus riche ce soir ça ne fait pas partie de mon lexique professionnel. Je tenais à travers cette deuxième délibération à souligner la sincérité de votre engagement qui a émergé dès le début du mandat, tant par rapport à l'effort nécessaire pour tous de ne pas augmenter les impôts, mais surtout l'effort de maintenir le montant des subventions pour les associations, merci.

M. Le Maire
Merci Noura, nous avions dit que nous maintenions les subventions allouées aux associations.
Pas de prise de parole ? Alors, je vous précise que pour le vote tous les conseillers municipaux responsables de clubs ou membres de bureaux de clubs sportifs et associatifs ne doivent pas prendre part au vote.

******

A l'unanimité, par 23 voix pour (M Barbault, Mme Darcier et M Autant en qualité de membre du bureau d' une association n'ont pas pris part au vote) le Conseil municipal décide
- l'attribution de subventions pour un montant de 89 800 € dans les conditions précisées par le tableau annexé à la présente délibération, et 5 200 € en subvention affectée, soit une enveloppe totale d'un montant de 95 000 €.
- l'inscription d'une provision de 12 560 € qui servira pour les subventions exceptionnelles versées en cours d'exercice après délibération du Conseil municipal.
- l'inscription d'une provision de 4 500 € qui servira pour les subventions aux associations sportives pour déplacements et transports sportifs versées en cours d'exercice, conformément au règlement d'attribution, ainsi qu'une provision de 3 000 € de fonds d'aide aux jeunes sportifs Larichois espoirs et haut niveau.
- d'inscrire au budget primitif 2018 les sommes nécessaires à l'attribution de ces subventions.

---

4 – TMVL : Adhésion au service commun de fourrière animale

Rapporteur : M. Thuillier
Avec la nécessité de mettre aux normes un nouveau chenil, le désengagement de la Société Protectrice des Animaux et la fin de l'intervention des services de la ville de Tours pour le compte d'autres communes, la Communauté d'agglomération a mis en place un service commun de fourrière animale dans le cadre du schéma de mutualisation.
Les communes qui le souhaitaient ont pu adhérer à compter du 1er juillet 2016. La commune après examen des coûts de prestations au regard des captures à effectuer a fait le choix de recourir à un prestataire privé.

Une évaluation a été faite de cette solution. Sur 2017, 23 déplacements ont été effectués pour 31 animaux capturés. Sur cette base, le coût direct des prestations est légèrement plus élevé en ce qui concerne le service commun notamment en raison du forfait de 0,10 cts par habitant qui vient s'ajouter aux frais de capture et vétérinaires. Ce forfait constitue une part fixe correspondant à l'amortissement annuel de l'équipement d'un montant de 915 000 €.
Un ajustement progressif des tarifs du service commun a été décidé. Les montants forfaitaires de capture et de frais de fourrière ont été déterminés avec un taux de progression de 5 % par an sur la période 2018 à 2020. Ainsi le tarif de capture forfaitaire en horaires normaux passera de 52,50 € en 2018 à 57, 88 € en 2020. Le forfait fourrière pour un chien passera lui respectivement de 157,50 € à 173,64 €.
Toutefois la prise en compte de charges indirectes comme le temps passé par les agents municipaux détournés de leur mission première au titre de cette activité ou les procédures de recouvrement auprès des particuliers qui seraient prises en charge inverse l'appréciation en faveur du service commun. Enfin, la plus grande proximité de la fourrière métropolitaine située à Larçay permettra un accès plus facile pour ceux qui veulent récupérer leur animal.
Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

******

Le Conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus en date du 2 mai 2016 portant création d'un service commun de fourrière animale,
Vu la convention constitutive et le règlement du service commun de fourrière animale,
Vu le rapport présenté,
Décide
Article 1° : d'adhérer au service commun de fourrière animale,
Article 2° : d'approuver la convention constitutive du service commun de fourrière animale et son règlement intérieur,
Article 3° :d'autoriser le maire à signer les conventions et tous les documents afférents.

******

Sont intervenus dans le débat :

M.le Maire
Est-ce qu'il y a des remarques ? On a fait une évaluation sur le prix, c'est surtout le temps de déplacement du prestataire donc le coût quand on fait déplacer l'astreinte police municipale le week-end ça ne devient pas intéressant. C'est bien, on a pris le temps de l'évaluation, cela permet de faire le choix sur le coût du service commun avec un peu de recul. On passe au vote.

******

A l'unanimité, par 28 voix pour, le Conseil municipal décide d'adhérer au service commun de fourrière animale, d'approuver la convention constitutive du service commun de fourrière animale et son règlement intérieur, d'autoriser le maire à signer les conventions et tous les documents afférents.

---

5 – Prêt et mutualisation de matériels et équipements entre collectivités territoriales

Rapporteur : M. Barbault
Le prêt de matériels et d'équipements entre communes est une forme de coopération ancienne. Les contraintes financières et la nécessité de se doter de matériels souvent coûteux conduisent à renforcer ces démarches et à fixer un cadre permettant de préserver les équipements.
Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer des conventions de prêt sur le modèle de la convention cadre jointe au présent rapport. Le prêt pourrait se faire à titre gratuit sous couvert d'un échange ou d'une coopération ou bien en application des tarifs définis par l'assemblée.
Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

******

Le Conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la décision municipale relative aux tarifs municipaux en date du 29 décembre 2017,
Vu le rapport présenté,
Décide
Article 1° : d'autoriser, lorsque cela est compatible avec les besoins propres de la commune, le prêt de matériels ou d'équipements entre collectivités territoriales afin de mutualiser les moyens dans un souci de bonne gestion des fonds publics.
Article 2° : de préciser que ce prêt est établi à titre gratuit dans le cadre de partenariat, d'échange et de coopération ou par application des tarifs définis par le Conseil municipal.
Article 3° : que les conventions à intervenir sont conclues à titre précaire et révocable.
Article 4° d'autoriser le maire à signer les conventions, avenants et documents afférents déterminant notamment les conditions de préservation des biens prêtés et de prise en charge des réparations en cas de dommages.

******

A l'unanimité, par 28 voix pour, le Conseil municipal décide d'autoriser, lorsque cela est compatible avec les besoins propres de la commune, le prêt de matériels ou d'équipements entre collectivités territoriales afin de mutualiser les moyens dans un souci de bonne gestion des fonds publics.
- de préciser que ce prêt est établi à titre gratuit dans le cadre de partenariat, d'échange et de coopération ou par application des tarifs définis par le Conseil municipal.
- que les conventions à intervenir sont conclues à titre précaire et révocable.
- d'autoriser le maire à signer les conventions, avenants et documents afférents déterminant notamment les conditions de préservation des biens prêtés et de prise en charge des réparations en cas de dommages.

---

6 – TMVL - Convention pour l'enlèvement de graffitis sur les bâtiments visibles et accessibles du domaine public

Rapporteur : M. Domingo
Le schéma de mutualisation, adopté par délibération communautaire du 15 décembre 2015, propose l'intervention du service commun de la propreté urbaine pour procéder à l'enlèvement de graffitis, tags, affiches et autocollants sur les ouvrages publics communaux ou sur les façades de biens immobiliers privés, visibles et accessibles à partir du domaine public.

Cette intervention, proposée au titre de la mutualisation à la carte pour les communes qui n'ont pas adhéré au service commun de la propreté urbaine, s'inscrit dans le cadre des dispositions combinées des articles L5215-27 et L5217-7 du code général des collectivités territoriales autorisant les communes membres à confier à la Métropole la gestion de services relevant de leurs attributions.

Ce mécanisme juridique est en outre conforté dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable, par la jurisprudence européenne et nationale.

L'enlèvement des graffitis par la Métropole, sur demande de la Ville, est conditionné par la signature d'une convention cadre formalisant les modalités administratives, techniques et financières de réalisation.

Les conditions d'intervention fixées par la convention qu'il est proposé d'adopter sont les suivantes :

- la Métropole intervient à la demande exclusive de la Commune qui lui transmet une autorisation et une décharge de responsabilité signée du particulier lorsque l'opération de nettoyage porte sur un bien privé
- toute demande de traitement donne lieu à un diagnostic préalable et à un devis financier adressé à la commune
- l'intervention est conditionnée par la qualité du support à traiter
- l'effacement ou l'enlèvement se limite à l'emprise de l'inscription, de l'affiche ou de l'autocollant
- les interventions de la Métropole ne sont soumises à aucune obligation de résultat. La responsabilité de la Métropole est dégagée quant aux éventuelles dégradations que les opérations de nettoyage pourraient entraîner
- la Métropole facture à la Commune signataire toutes interventions réalisées sur son territoire, quel que soit le propriétaire du bien traité (Commune ou particulier). Les tarifs applicables sont ceux votés par le Conseil métropolitain. Pour information, les tarifs adoptés pour 2018 sont les suivants :
    - forfait déplacement : 55,64 €
    - forfait par mètre carré traité : 29,25 €
    - minimum de perception : 70,27 €

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

******

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5215-27 et L5217-7,

Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1° : d'autoriser, en application des dispositions combinées des articles L5215-27 et L5217-7 du code général des collectivités territoriales, la conclusion d'une convention de gestion avec Tours Métropole Val de Loire pour l'enlèvement des graffitis, tags, affiches et autocollants sur les ouvrages publics ou sur les façades de biens immobiliers visibles et accessibles de la voie publique,

Article 2° : d'adopter la convention de gestion annexée à la présente délibération,

Article 3° : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

******

Sont intervenus dans le débat :

M. le Maire
C'est une des subtilités, il y a des compétences qui sont transférées à la métropole comme la voirie, dans ce cas précis pas de convention à passer, mais il y a des compétences qui ne sont pas transférées c'est le cas pour l'enlèvement des graffitis. Cela n'empêche pas de faire des conventions de prêt de matériels, des conventions de prestations de service, avec la métropole qui disposerait du matériel, sans adhérer à un service commun. Donc, tout cela, j'ai conscience que ce n'est pas forcément simple en terme de visibilité. Sur cette question précise, la Ville reste compétente, mais ne s'interdit pas d'avoir recours à la métropole pour bénéficier de prestations de service. Voilà ce que cela veut dire.
On reste compétents sur toutes ces questions, ce qui n'empêche pas donc, je reviens sur le débat des balayeuses, d'investir dans nos propres équipements. Puisque la propreté urbaine voirie est transférée, mais la propreté urbaine n'est pas transférée donc il faut aussi qu'on ait nos propres équipements.

Mme Touret
C'est pour revenir un petit peu sur la discussion qu'on avait eue avec monsieur Domingo. J'avais eu une réponse dessus. Je ne comprends pas qu'il y ait des propriétaires dont les maisons ont été taguées, qui refuse. On m'a dit qu'il y avait des produits spéciaux pour ne pas abîmer les crépis des maisons. Donc, faut les rassurer là-dessus.

M. Domingo
Oui en effet, il y a des propriétaires qui refusent qu'on intervienne sur leur façade. Après, effectivement, certains propriétaires ont fait le choix de passer un produit imperméabilisant qui n'empêche pas le dépôt du tag, mais qui permet un enlèvement plus facilement. Après je pense que chaque propriétaire est libre d'appliquer ce produit ou pas. Nous n'avons pas de contraintes là dessus. C'est le libre arbitre de chacun s'il veut faire appliquer ou pas ce produit. Même si cela nous faciliterait bien la tâche lorsque l'on nous demande une intervention. Je suis bien d'accord avec vous sur ce point.

M. Bouin
Oui à ce propos la commission a discuté de cette question on est dans une région où on utilise encore pas mal de pierre de tuffeau.
Quel que soit le produit que l'on peut employer, les graffitis ont ce désagréable comportement de pénétrer très profondément dans la pierre et si on agresse cette pierre d'une manière ou d'une autre même très faiblement, d'une part on n'est pas sûr d'enlever le graffiti jusqu'à la profondeur où il se trouve, et d'autre part on enlève la deuxième couche protectrice de la pierre de tuffeau. Ce qui fait qu'elle est agressée par tous les éléments qui agressent : les intempéries. Donc, il y a ce que l'on peut faire et en même temps il n'y a pas de solution miracle. Donc, c'est pour cela que l'on prend des précautions auprès des propriétaires.

M. Fandant
Première chose vous parlez des graffitis, je suis assez étonné qu'au niveau des personnes qui ne veulent pas qu'on intervienne sur les façades, il y a une chose qui m'attriste un petit peu c'est quand même les graffitis qui sont à titre injurieux, voire obscènes et ça, je ne comprends pas qu'on puisse accepter ça dans une commune.

Ça, c'est déjà la première chose, c'est un petit peu l'éducation de tout le monde c'est à la vue de nos enfants ; on a beau dire qu'on fait l'éducation de nos enfants, mais quand je vois des graffitis injurieux, voire obscènes ça me dérange dans une commune.
Deuxième chose, si on parle un petit peu de technique, effectivement on a des pierres qui sont difficiles à traiter, aujourd'hui je vous rassure on est sur du matériel hydrogommage sablage qui n'attaque plus la pierre sauf si on tague à l'acide. Là, malheureusement l'acide on n'y peut rien.

Interruption inaudible
Si vous venez voir, je vous montrerai voilà.

M. le Maire
Très bien, merci pour cette précision.
Monsieur Clément ?

M. Clément
Je ne vois pas du tout les tags injurieux ou obscènes, je n'arrive pas à les situer. Toujours est-il que je partage complètement. Mais en revanche, je suis un peu démuni parce que l'on me donne la parole et puis ça vanne un peu. Mais du reste, évidemment que l'on ne cautionne pas et nous n'en sommes pas à l'origine. Voilà, je voulais juste préciser cela, car lorsque vous dites que vous ne comprenez pas qu'une mairie tolère cela. Ni on ne cautionne ni on ne tolère cela, ni on ne supportera. On l'interdira autant que faire se peut, voilà. C'était juste pour ramener en lien avec ma délégation de la police municipale. Il est évident, que après, comme le disait à juste titre Monsieur Domingo, si les gens ne veulent pas qu'on endommage leur façade plus ou autre mesure que les tags, il en revient à chacun la liberté de… il n'y a pas tellement de solution. A priori, il n'y a pas de solution.
Je ne suis pas un technicien comme vous M.Fandant, et de surcroît je vous invite à nous trouver des solutions quand on est face à cette problématique.

*****

A l'unanimité, par 28 voix pour, le Conseil municipal décide d'autoriser, en application des dispositions combinées des articles L5215-27 et L5217-7 du code général des collectivités territoriales, la conclusion d'une convention de gestion avec Tours Métropole Val de Loire pour l'enlèvement des graffitis, tags, affiches et autocollants sur les ouvrages publics ou sur les façades de biens immobiliers visibles et accessibles de la voie publique,
- d'adopter la convention de gestion annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.
---

7 – Convention de partenariat, d'objectifs et de financement avec le Conseil départemental pour le Relais assistants maternels (RAM)
Rapporteur : Mme Teixeira
Les Relais assistants maternels interviennent en complément du Département, en charge de l'agrément et de la formation des assistants maternels, par l'accompagnement qu'ils proposent à ces professionnels dans leur pratique quotidienne. Par voie de conséquence, le Conseil départemental propose la passation d'une convention de partenariat à la Commune.
Au-delà de ses missions habituelles, le RAM municipal contribue à améliorer l'accompagnement des parents en insertion en recherche d'un mode d'accueil en application des objectifs poursuivis

par le Département, à développer la professionnalisation des assistants maternels et l'attractivité de ce métier.
Moyennant des comptes rendus réguliers de l'activité, le Conseil départemental participe au financement de ce service au prorata du temps d'ouverture. Le 15 décembre 2017, la commission permanente a approuvé la subvention de partenariat d'objectifs et de financement mis en œuvre dans le cadre des RAM. La structure bénéficiera d'une subvention totale de 3000 €.
En 2016, une subvention majorée d'un montant de 3170 € avait été attribuée du fait de l'ouverture du RAM.
Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

******

Le Conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission,
Vu le projet de convention ci-annexé,
Vu le rapport présenté,
Décide
Article unique : d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat, ci jointe, avec le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, ainsi que son renouvellement pour 2019 le cas échéant, et les éventuels avenants s'y rapportant.

******

Sont intervenus dans le débat :

Mme Touret C'est simplement une petite rectification en ce qui concerne l'année 2017. J'ai amené mon dossier du Département ce n'est pas 3 000 € dont la structure bénéficiera c'est 3 208 € donc il faudra rectifier.

Mme Texeira Donc, je vais voir auprès de mes services et qu'ils voient auprès du Conseil départemental, donc s'il y a 200 € de plus j'en suis satisfaite.

Mme Touret Avant que l'on se quitte, je vous passerai la commission permanente que je me suis permise d'amener pour les chiffres réels ceci dit.

Mme Texeira Parce que nous la convention que l'on a c'est la convention que l'on a reçue du Département, donc c'est le Conseil départemental qui nous l'a transmise. S'il y a un changement, je veux bien.

Mme Touret Alors, écoutez-moi, il est annoté «subvention de fonctionnement versée aux communes structures inter communales, La Riche 3 208 €, 3 000 € pour 2017 et 3 208 € pour 2018».

Mme Texeira Là on parle de celle de 2017, là nous parlons de subvention attribuée pour 2017. Donc 2017 on a bien eu 3 000 €. Concernant 2018 nous aurons peut-être autre chose, mais nous ne les percevons pas de suite.

Mme Touret Vous ne les touchez peut-être pas tout de suite.

Mme Texeira Pour vous cela a peut-être été acté.
Notre convention de partenariat est basée sur 2017, effectivement 3 000 € sur 2017. On l'aura peut-être plus tard, je ne peux pas le confirmer.

Mme Touret Il y a marqué en 2016 une subvention majorée, d'un montant de 3 170 € avait été attribuée à l'ouverture du RAM. Ca je l'ai vérifié, mais entre-temps vous n'en avez pas eu d'autres que celle qui a été votée.

Mme Texeira Celle qui a été votée pour 2017 est de 3 000 € et effectivement peut-être que pour 2018 il y aura un supplément de 200 € comme vous le dites, mais a priori c'est celle de 2017 alors d'accord j'ai compris excusez-moi donc vous ne changez rien.

M. le Maire On vient de voter un budget de 12 millions d'euros, merci pour votre vigilance pour 200 €. J'ai la convention sous les yeux c'est bien 3 000 € qui a été voté. Autres questions ?

Mme Touret Pour continuer sur l'enfance, je voulais poser une question diverse, mais je n'ai pas eu le temps de la déposer au vu des rapports que nous avons reçus trop tard. Je pensais qu'on allait avoir une délibération concernant la semaine de 4 jours. Concernant les enfants sur les changements des jours de scolarité ramenés à 4 jours par semaine. Y a-t-il un report de décision ou de suspension ?
Je pensais ce soir qu'il y aurait une délibération sur ce sujet au Conseil municipal comme il y a eu dans toutes les communes de toutes tendances politiques. Vous avez annoncé dans la presse du 19 février le retour à 4 jours dans la commune de La Riche. Vous avez pris cette décision suite ou avant la commission générale du 14 février 2018. Nous nous sommes réunis. Nous n'étions que 12 élus et avec vous ça faisait 13 sur les 33 élus municipaux et pas tous les élus comme ça l'était indiqué dans la NR. Bon, sachez que notre groupe est d'accord pour revenir à la semaine de 4 jours. Nous avons eu un petit dialogue, mais il y avait encore des tendances et on avait dit qu'on verrait ça. Donc, je pensais vraiment que ce soir il y aurait une délibération à ce sujet. Monsieur le Maire, l'information dans la presse est importante alors n'oubliez pas que l'autorité pour la Ville reste le Conseil municipal. Je vous demande donc de nous faire part de la procédure que vous allez mettre en place pour le retour des 4 jours, les impacts financiers d'organisation des personnels pour la rentrée 2018 et puis dans quelles conditions les enfants seront pris en charge le mercredi dans les accueils de loisirs. Je ne sais pas s'il y avait des dates à respecter, on l'avait dit s'il ne devait pas y avoir un rapport ce soir pour que le Conseil municipal se prononce sur la décision de la semaine des 4 jours. Ça a été fait dans toutes les municipalités ou alors on reste à 4 jours et demi. Ceux qui ne l'ont pas fait c'est qu'ils ont décidé de rester à 4 jours et demi. Mais écoutez, j'ai demandé aux maires et j'ai la certitude qu'ils l'ont tous passé en rapport. Vous n'êtes pas le seul à décider. Je crois qu'on est un Conseil municipal ? Donc, c'est là-dessus que je vous interroge et je me suis étonnée de voir dans la presse le 19 alors qu'on s'était mis d'accord pour que tout ce qui se passe en commission reste entre nous car ce ne sont pas vraiment des décisions, mais juste des informations. Donc, lors des distributions des subventions on avait dit qu'on ne doit pas parler tant que ce n'est pas voté. Je vous rassure nous, nous avons tenu cette parole lors des distributions des subventions, on nous avait posé des questions et nous n'avons informé personne tant que ce n'était pas voté. Maintenant on peut le dire. Pour cette soirée il n'y a pas la décision, je veux dire qu'on devrait voter dans cette municipalité le retour de la semaine de 4 jours.

M.le Maire D'accord là-dessus il n'y a pas eu de manque d'information puisqu'on a fait, je vous le rappelle toute la procédure en réunion de concertation avec le comité de pilotage des TAP, comité

de suivi des temps d'activités périscolaires de ces dernières années. Ensuite, j'ai fait tous les conseils d'écoles.
Nous avons fait une concertation, il y avait un questionnaire diffusé aux parents où trois conseils d'écoles sur 4 se sont prononcés pour le retour à la semaine des 4 jours. Ensuite, il n'y a pas de procédure établie puisque la procédure du DASEN, ce peut être un courrier du maire sur le souhait de la municipalité. Aujourd'hui, nous en sommes là. Nous avons réuni une commission générale où toutes les tendances étaient représentées et j'ai indiqué à cette occasion qu'il y aurait une communication d'un courrier de ma part aux DASEN à l'issue de cette commission générale. J'avais indiqué qu'on rendrait publique notre décision. Je l'avais indiqué aux commissions générales à distinguer de la remarque que vous faites sur les commissions d'attribution des subventions aux associations. Je reprécise mon propos sur les commissions. Je n'interdis à aucun conseiller municipal de parler de ce qui ce passe en commission ou en commission générale. Il n'y a que les élus qui y sont invités, ce n'est pas ouvert au public les commissions générales et dans votre rôle de conseillers vous avez tout à fait le droit d'en parler. Ce que je reprochais c'est de sortir des phrases de leur contexte. Nous travaillons dans une ambiance sérieuse mais décontractée. C'est le cas pour les commissions de subventions aux associations. Nous regardons cela avec sérieux, chacun s'exprime, tout se passe bien, mais il ne faut pas que n'importe quoi soit raconté à l'extérieur. C'était plutôt ça le sens de ma prise de position. Aujourd'hui, concernant les TAP, je pense que la position de la Ville est claire, les parents se sont exprimés. Nous serons bien au retour de la semaine des 4 jours. Aujourd'hui, la procédure n'impose pas de présenter cette délibération au Conseil municipal. Nous avons débattu déjà sur ce sujet, des avis ont été exprimés j'ai donc envoyé conformément à ce qui a été demandé un courrier au DASEN. D'ailleurs, toutes les villes n'ont pas passé de délibération, d'ailleurs je pense à Saint-Pierre-des-Corps qui a récemment évoqué cette question-là en commission générale, aussi il ne me semble pas au conseil municipal. On verra, si on nous dit qu'il faut passer une délibération formelle on le fera, mais on est dans le formalisme le plus absolu. On a surtout voulu respecter la décision des conseils d'écoles, respecter la décision très majoritaire des parents d'élèves. On peut avoir un excès de formalisme aujourd'hui ce n'est pas la procédure demandée comme ce n'était pas le cas pour le passage aux TAPS. Si on n'avait pas voté cela formellement, après on aura l'occasion de le voter dans le cadre de l'exercice budgétaire dans le cadre des moyens. Vous avez raison de le signaler sur la réflexion qui sera menée sur la jeunesse pour la rentrée. Que fait-on pour la jeunesse pour la rentrée? Évidemment en interne nous sommes déjà en réflexion là-dessus parce qu'il faut bien recenser ce que l'on pourrait faire et donc on va revenir vers les parents d'élèves avec un certain nombre de propositions. Il faudra un temps d'échanges là-dessus. Nous aurons l'occasion de reparler du retour à la semaine de 4 jours au sein de cette assemblée. Pour l'instant pas d'inquiétude. J'ai transmis un avis, au final c'est bien le DASEN qui prendra la décision qui dans les textes est considérée comme une décision dérogatoire. Le principe restant toujours à la semaine de 4 jours et demi. J'ai transmis au regard des échanges qu'on avait eus et des conseils d'écoles un courrier au DASEN. J'attends sa réponse. En fonction de cela si on nous dit qu'il faut passer par le conseil municipal on passera en conseil municipal, pour l'instant ce n'est pas ce qui est prévu. Je n'oublie jamais que pour beaucoup de décisions relèvent du conseil municipal. Pas toutes notamment celles relatives aux pouvoirs de police du maire et je peux m'exprimer publiquement dans le cadre de l'exercice de ce pouvoir de police du maire, prendre des décisions qui m'incombent exclusivement et pas au conseil municipal.

Nous avons répondu à une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, une question diverse qui formellement doit être transmise avant la tenue du conseil municipal. Étant sur la thématique du Conseil municipal je vous ai répondu.

******

A l'unanimité, par 28 voix pour, le Conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat, ci jointe, avec le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, ainsi que son renouvellement pour 2019 le cas échéant, et les éventuels avenants s'y rapportant.

---

8 – Signature d'un nouveau Contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales de Touraine

Rapporteur : Mme Kenani

Le dernier contrat enfance jeunesse signé avec la Caisse d'allocations familiales de Touraine est arrivé à échéance fin 2016 et a fait l'objet en 2017 d'un réexamen en vue de son renouvellement.
Ce contrat comprend un volet enfance et un volet jeunesse. Le premier correspond aux prestations proposées à la Maison de l'enfance (accueil et relais d'assistants maternels) et à l'Entr'acte. Le second concerne l'accueil des enfants de moins de 6 ans en accueil périscolaire et à Tot'aime.
Le taux de financement appliqué est de 55 % de la dépense restant à la charge de la Ville, dans la limite des prix plafond et après participation des autres financeurs (usagers, Conseil départemental, CAF à un autre titre).
En 2016, 134 878 € ont été encaissés au titre de la petite enfance et 33 992 € de la jeunesse, auxquels se sont ajoutées les prestations de service ordinaires versées par cet organisme.
Pour la période couvrant le prochain contrat, à savoir 2017-2020, il est prévu de reconduire les actions engagées sur les différents services cités.
Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

******

Le Conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu la convention ci-annexée,
Décide
Article 1° : d'autoriser le maire à signer avec la Caisse d'allocations familiales de Touraine le nouveau contrat « enfance jeunesse », pour les années 2017/2020 et les éventuels avenants qui pourraient intervenir avant cette échéance, dès l'instant qu'ils n'entraîneraient pas de modification substantielle.
Article 2°: d'inscrire aux budgets municipaux d'ici 2020, les crédits nécessaires à la réalisation des engagements pris dans ce contrat.

******

A l'unanimité, par 28 voix pour, le Conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer avec la Caisse d'allocations familiales de Touraine le nouveau contrat « enfance jeunesse », pour les années 2017/2020 et les éventuels avenants qui pourraient intervenir avant cette échéance, dès l'instant qu'ils n'entraîneraient pas de modification substantielle ; d'inscrire aux budgets municipaux d'ici 2020, les crédits nécessaires à la réalisation des engagements pris dans ce contrat.

---

9 – Contrat de ville - Adoption de la programmation 2018

Rapporteur : Mme Hadjidj-Bouakkaz

Le contrat de ville signé le 2 octobre 2015 pour la période 2015-2020, comporte un diagnostic des 10 quartiers prioritaires de l'agglomération tourangelle ainsi que la définition des objectifs de ce contrat répartis en 4 piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi, promotion des valeurs de la République et citoyenneté. Pour chaque pilier, des axes prioritaires ont été inscrits.

En novembre 2017, les appels à projet ont été lancés permettant à chaque opérateur de présenter un projet se référant à un des 4 piliers. Les projets qui interviennent sur plusieurs quartiers prioritaires ou regroupent des habitants de plusieurs quartiers dans un même projet, sont désormais déposés auprès de Tours Métropole Val de Loire. Ainsi, la Ville de La Riche n'instruit maintenant que les dossiers qui s'adressent uniquement à son quartier prioritaire. Il est utile de rappeler que le redécoupage des quartiers, issu de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 qui fixe le cadre législatif de la réforme de la politique de la ville, a doublé le périmètre du quartier de La Riche qui comprend désormais en plus de Niqueux-Bruère, les secteurs Marcel-Pagnol, 11 novembre, jardin Estarreja. Sa population a également doublé passant à près de 1800 personnes.

Comme indiqué en annexe, les priorités de l'État sont l'emploi et le développement économique, les valeurs de la République et citoyenneté et la Cohésion sociale.

Les actions 2018, tant celles des services municipaux, du centre communal d'action sociale que du milieu associatif, s'inscrivent dans ces orientations.

Un tableau de synthèse ci-joint récapitule l'ensemble de ces actions.

Il convient désormais de solliciter l'ensemble des partenaires financiers pour l'octroi de subventions au titre de la programmation 2018, telle qu'annexée.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

******

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de ville signé le 2 octobre 2015,

Vu la programmation 2018 du contrat de ville, ci-annexée,

Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1° : d'approuver la programmation du contrat de ville pour l'année 2018, telle qu'elle figure en annexe, ainsi que le plan de financement prévisionnel précisant pour chaque action, l'origine et le montant des moyens financiers sollicités.

Article 2°: de solliciter auprès des partenaires suivants (État, Département, Métropole, bailleurs) l'attribution d'une subvention du montant indiqué dans le plan de financement.

Article 3° : d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette programmation.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

******

A l'unanimité, par 28 voix pour, le Conseil municipal décide d'approuver la programmation du contrat de ville pour l'année 2018, telle qu'elle figure en annexe, ainsi que le plan de financement prévisionnel précisant pour chaque action, l'origine et le montant des moyens financiers sollicités.

- de solliciter auprès des partenaires suivants (État, Département, Métropole, bailleurs) l'attribution d'une subvention du montant indiqué dans le plan de financement.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette programmation.

---

10 – Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au titre du dispositif « J'apprends à nager »

Rapporteur : Mme Hadjidj-Bouakkaz Dans le cadre du plan national « Citoyens du sport », datant de mars 2015, le CNDS a mis en place le dispositif « j'apprends à nager » pour réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et permettre à tous les enfants entrant en classe de 6ème de savoir nager. Cette action s'adresse plus particulièrement aux enfants résidant en quartier politique de la Ville et scolarisés en classe de CM2 et de 6ème.

Il a été constaté un fort déficit du savoir nager sur le territoire larichois. Pour faciliter cet apprentissage et avoir une première approche du milieu aquatique, la Ville a adhéré à ce dispositif depuis 2016. En 2017, 28 enfants âgés de 7 à 12 ans ont passé le test d'aisance aquatique qui clôture ces 10 séances d'initiation avec un taux de réussite de 57 %.

L'action permet d'inscrire entre 20 et 30 enfants sur l'année 2018. Chaque groupe de 10 à 15 enfants sera inscrit sur un cycle composé de 10 séances d'une heure chacune, généralement le matin, avant l'ouverture au public. Ces cycles seront planifiés avec l'espace aquatique Carré d'Ô sur les périodes de vacances scolaires d'avril, juillet et automne 2018.

La coordinatrice Réussite éducative sera la référente de ce dispositif. Elle se chargera de sensibiliser les familles et d'organiser les cycles avec le prestataire.

Le budget prévisionnel est de 3 380 €. La prestation extérieure est estimée à 3000 € TTC.

Le CNDS apporte un appui financier de 2000 € soit 600 € par session et 200 € de matériel.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

******

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1°: d'approuver ce projet et de répondre à l'appel à projet du CNDS en sollicitant l'attribution d'une subvention.

Article 2° : d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à ce projet.

******

Sont intervenus dans le débat :

M. Le Maire

Merci Rabia pour cette présentation de ce dispositif, c'est une excellente initiative que tu as prise et que tu suis au titre de ta délégation. A chaque session, c'est une réussite.

******

A l'unanimité, par 28 voix pour, le Conseil municipal décide d'approuver ce projet et de répondre à l'appel à projet du CNDS en sollicitant l'attribution d'une subvention ; d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à ce projet.

La séance est levée à 20 h 04

Affiché à la porte de la mairie en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

Wilfried SCHWARTZ

Les secrétaires de séances

Mme Touret :

M. Barbault :